

LE RÉVEIL

ÉDUCATION PUBLIQUE - RÉFORMES

ARTHUR BUIES, PROPRIÉTAIRE ET RÉDACTEUR

Vol I

QUEBEC, SAMEDI, 29 JUILLET 1876

No. 10

QUÉBEC, 29 JUILLET 1876.

Le *Witness* a publié récemment un article extrêmement important, quant à ce qu'il renferme, et très-grave, quant à ses conclusions. Cet article est un coup-d'œil jeté sur la situation de l'élément protestant dans notre province, sur sa diminution régulière et constante depuis près d'un demi-siècle, et sur les causes qui, aux yeux du journal montréalais, ont amené cette diminution.

En 1834, l'élément protestant formait le tiers de la population de toute la province; depuis lors il s'est amoindri de plus de moitié, comme l'indiquent les chiffres ci-dessous, dont nous présentons un tableau sommaire, remontant jusqu'à l'année 1831.

1831—Total.....	553,134	âmes.
Catholiques	412,717	
Protestants.....	140,417	—pour cent, 34.
1844—Total.....	696,084	
Catholiques	572,439	
Protestants.....	124,645	—pour cent, 22.
1851—Total.....	890,261	
Catholiques	746,854	
Protestants.....	143,407	—pour cent, 19.
1861—Total.....	1,111,566	
Catholiques	943,253	
Protestants.....	168,313	—pour cent, 18.
1871—Total.....	1,161,519	
Catholiques	1,019,850	
Protestants.....	171,669	—pour cent, 17.

Le nombre des protestants n'a augmenté que dans Montréal, où il compte vingt mille âmes de plus qu'en 1834; dans tout le reste du pays, il n'y a que 10,000 protestants de plus qu'en 1831. Le *Witness* attribue cet arrêt dans le développement de l'élément anglais à deux causes principales: 1o. la plus grande fécondité de la race canadienne-française; 2o. l'excédant de l'émigration canadienne aux États-Unis. Cette dernière cause générale provient d'autres

causes qui l'ont déterminée, telles, par exemple, que l'esprit d'entreprise plus actif des anglais qui les pousse à chercher ailleurs, sans hésiter, ce qu'ils ne trouvent pas là où ils se sont établis; ensuite, le désagrément pour eux de vivre dans un pays où ils sont entourés de gens parlant une langue, et suivant une religion et des usages absolument différents des leurs.

Ces diverses influences réunies ont agi de telle sorte qu'en certains endroits la population protestante tout entière a disparu. Le *Witness* en cite les exemples suivants. Le comté de Berthier renfermait en 1831 dix-neuf-mille huit cents catholiques et près de cinq mille protestants; aujourd'hui, après que le comté a vu resserrer ses limites, les catholiques y sont au nombre de 19,650, tandis que les protestants ne sont plus que 154. Beauharnais renfermait 9,434 catholiques et 7395 protestants, à la même date de 1831. Il y a cinq ans, lors du dernier recensement, on ne trouvait plus à Beauharnais que 1,212 protestants, mais on y comptait 13,545 catholiques.

Le comté des Deux-Montagnes renfermait en 1844 vingt mille catholiques, et 7,089 protestants, ou 26 pour cent de la population totale; en 1871, ce même comté, après avoir subi un changement de limites, ne comptait plus que 768 protestants contre 14,847 catholiques.

Si l'on porte ses regards sur les Cantons de l'Est, qui sont le véritable siège de la population protestante de la province, on voit que si le nombre des protestants y a augmenté, celui des catholiques y a pris des proportions bien autrement considérables. Qu'on prenne dans leur ensemble les comtés de Missisquoi, de Shefford, de Brome, Stanstead, Compton, Richmond et le district électoral de Sherbrooke, on arrive au résultat suivant:

	Catholiques.	Protestants.	Pour cent.
1831.....	1,836	34,138	95
1844.....	7,324	39,350	84
1851.....	18,694	45,284	70
1861.....	32,363	54,007	63
1871.....	41,499	55,784	57

Dans les comtés de Stanstead et de Missisquoi en particulier, l'élément protestant a diminué durant la dernière décade. C'est un cas presque invariable que lorsqu'un fermier anglais émigre aux États-Unis, il vend ou loue sa ferme à un canadien-français. D'autrefois, des ménages protestants, qui n'ont pas d'enfants, adoptent des enfants cana-

diens-français des deux sexes, et ceux-ci finissent par être en dernier lieu les possesseurs de la propriété de leurs parents d'adoption.

Outre ces causes naturelles de diminution pour les protestants, le *Witness* en signale une autre qui est le parti pris, chez le clergé canadien, de leur rendre la province de Québec insupportable. "Le clergé, dit-il, a déclaré ouvertement que la province appartenait aux canadiens-français, et, depuis la confédération, il a poursuivi cette politique d'exclusion-avec hardiesse et avec succès. Dans les Cantons de l'Est, cette politique se manifeste par l'extension du système paroissial et par les œuvres de rapatriement et de colonisation. A cela, nous ne pouvons faire aucune objection, d'autant plus que la colonisation et le rapatriement sont parfaitement libres; mais la perspective est guère encourageante pour les protestants, et nous ne voyons pas de remède législatif à leur position, sans intervenir dans l'opération des causes naturelles. Le seul espoir qu'ils puissent nourrir désormais est que le clergé catholique du Bas-Canada soit réduit à la position que le clergé catholique des autres provinces occupe, et, qu'en outre, l'état et l'église soient complètement séparés."

Nous ne sommes pas prêt à admettre que le clergé canadien-français ait eu une politique d'ensemble dont l'objet fût l'élimination des protestants. Nous sommes loin de croire même que cette politique ait été concertée, qu'elle ait été calculée et adoptée de façon à devenir une règle de conduite pour le clergé agissant en corps. Mais les faits individuels, à l'appui de ce qu'avance le *Witness*, sont innombrables. Il suffit d'arrêter dans une de nos campagnes, pour ainsi dire prise au hasard, et d'écouter ce qui s'y débite souvent au prône, sous forme d'enseignement religieux, pour se faire une idée de l'omnipotence clérical, de sa jalousie de tout autre pouvoir, et de quel œil bon nombre de prêtres considèrent la population qui leur est confiée; cette population, ils la regardent comme un troupeau qui leur appartient corps et âme; ils lui disent tout ce qu'ils veulent et ils se croient les maîtres d'en exiger et de lui faire faire tout ce qu'ils veulent. La paroisse est pour eux une vaste sacristie où ils ont seuls le droit d'élever la voix, et ils ne l'élèvent que pour commander. On ne saurait imaginer la manière grossière et brutale avec laquelle certains curés de campagne traitent leurs paroissiens; pour le croire, il faut entendre le récit des faits, certifié par témoins, et connaître le texte exact des paroles prononcées; et quand on a vérifié faits et paroles, on reste stupéfait de ce qu'il existe au monde un peuple comme le nôtre, et l'on se sent pris de courroux au souvenir de cet audacieux mensonge annuel présenté sous forme de "Rapport sur l'éducation." Et sans parler des campagnes, qu'entend-on dans les villes? Il y a quelques semaines, au sujet du *Reveil* qu'il fallait ériger, disait un père jésuite en chaire, l'appel le moins motivé, le plus injustifiable était fait au fanatisme religieux; ce même père jésuite défendait aux catholiques canadiens d'avoir aucun rapport avec les protestants, si ce n'était, pour affaires absolument indispensables. Comment veut-on après cela que le *Witness* n'accuse pas le clergé de poursuivre une politique d'exclusion envers les protestants, de regarder la province de Québec comme sa propriété, et tout le peuple qui l'habite comme un troupeau épais qu'il faut préserver avec soin de toute idée, de tout contact avec l'extérieur?

Comment veut-on que le *Witness* ne formule pas une accusation générale, quand des faits comme ceux-là se répètent dans une foule de paroisses et que l'on voit nombre de prêtres intervenir dans les choses les plus ordinaires de la vie, introduire leur autorité jusque dans les habitudes de ménage et tout vouloir conduire à leur gré, jusqu'à la façon dont on s'habille et la manière dont on marche.

Ah! nous connaissons des faits, et des faits énormes, absolument inconcevables pour quiconque a la moindre éducation, le moindre sentiment de la dignité humaine, et ces faits sont ceux de curés ou de vicaires, agissant en leur qualité de curés ou de vicaires, vis-à-vis de leurs paroissiens. Ces faits sont d'une nature outrageante, révoltante; on en composerait un fort volume, mais dans un article de journal on ne peut qu'en mentionner l'existence. Nous n'avons du reste nulle intention d'aborder ce terrain; toute tentative en ce sens sera absolument inutile, tant que l'éducation du peuple canadien ne sera pas changée du tout au tout et animée d'un autre esprit. C'est par la base qu'il faut commencer: quand nous aurons une éducation libre, et, par conséquent, une éducation sérieuse, on n'entendra plus dans les campagnes les monstruosité qui s'y débitent, et le peuple ne se laissera plus mener comme un troupeau de moutons à la toison inépuisable. L'ignorance disparaissant, la dignité reprendra sa place, et l'homme sachant lire, mis en état de comprendre, ne s'en laissera plus imposer. Dans l'éducation est le seul remède; aussi il faut y arriver à tout prix et au plus vite; le reste peut être bon à signaler pour faire voir l'état d'abaissement où nous sommes, mais c'est tout: la démonstration faite, on ne peut s'occuper utilement que du remède.

Luigi parcourt les campagnes du nord—par monts et par vaux—c'est le cas de le dire. Luigi, c'est le docteur, le Père de l'Eglise, l'Alexis du Canada.—A la parole écrite, celle qui reste, il ajoute aujourd'hui la parole parlée, celle qui court, celle qui vole.

Luigi a jeté cette parole sur le flanc des Laurentides dimanche dernier, et de sommet en sommet elle a volé jusqu'à nous. Au peuple des montagnes rassemblé dans l'église de la Malbaie il a fait voir des loups ravisseurs, déguisés en brebis, et des faux prophètes habillés-on ne sait trop comment. C'est un signe remarquable des temps que les prophètes de nos jours s'habillent à peu près comme les autres hommes; voilà pourquoi il est difficile de distinguer les faux des vrais. Mais il n'y a rien de caché pour Luigi; étant un vrai prophète, il a distingué de suite ceux qui sont faux.

Il paraît qu'il y en a dans toutes les paroisses du comté de Charlevoix, et que c'est une véritable croisade que Luigi entreprend, à l'appel des différents curés du comté qui n'ont pu encore se remettre de la récente lettre pastorale de l'archevêque. Ce prédicateur *in partibus*, qui ne peut avoir de cure nulle part, qui a été éconduit du diocèse de Québec, et qui est prêtre suppléant ou honoraire de quelque paroisse du diocèse de Montréal; cet apôtre, qui fait

les trois-quarts du *Franc-Parleur*, s'est mis à bondir subitement au milieu des montagnes, *sicut aries*, à la poursuite des loups ravisseurs; et pour démontrer au peuple simple et confiant de ces hauteurs la parfaite identité entre le libéralisme canadien et le libéralisme européen, comme cela résulte d'une brochure qu'il vient de publier, afin d'établir cette conforinité manifeste.

Dans cette brochure, on lit à la page 37, entre autres déclarations du même genre, un principe ainsi formulé. "Dieu a fait les lois qui doivent régir et diriger la politique. Il a confié le dépôt de ces lois à son église, et c'est elle aussi, et elle seule, qu'il a chargée de les interpréter et de les faire exécuter. Il suit de là qu'à elle seule appartient le droit de déclarer quel est le sens de ces lois, quand et comment elles doivent être appliquées. *Tout cela est clair, évident comme deux et deux font quatre.*"

Si cela est clair, évident comme deux et deux font quatre, nous maintenons que deux et deux font quarante-huit. Quel enfant incommode et embarrassant que ce Luigi! Il veut tout mettre sur le dos de sa mère qui en a pourtant de reste à se défendre contre ses ennemis, sans que des enrégés comme le présent apôtre de Charlevoix viennent lui jeter le monde entier dans les bras au risque de l'étouffer. Mais il est bon qu'il y ait de pareils furieux qui formulent nettement les tendances du parti auquel ils appartiennent; tout le monde se trouve prévenu, l'autorité religieuse qui aurait tout à craindre d'eux si elle n'était pas aussi solide, et les hommes sensés qui ne peuvent s'empêcher d'en rire.

Le chapelain de l'église St. Jean, M. Plamondon, a fait dimanche dernier une sortie contre le *Réveil* au prône de son église. Il n'a pas mentionné le nom de notre journal, mais tout le monde a compris. Il a dit que ce journal, presque impie, était déjà beaucoup trop encouragé, et qu'il fallait essayer de lui couper les vivres. Coupez, coupez, chapelain, il en restera toujours quelque chose. Nous avons des vivres pour tout un semestre, et nos abonnés les renouvellent d'avance; le fait est que nous ne savons pas quand nous pourrions épuiser notre stock, tant les mauvaises doctrines se propagent et gagnent de proche en proche.

Au sortir de l'église, les paroissiens étaient indignés. Quelques-uns d'entre eux faisaient même remonter leur ressentiment jusqu'à l'archevêque auquel ils reprochaient de leur avoir donné, en échange d'un homme intelligent comme M. le curé Racine, aujourd'hui évêque de Sherbrooke, un chapelain comme M. Plamondon qui fait du journalisme dans la chaire.

Il est dangereux d'intervvertir ainsi les rôles. Si vous sortez du vôtre, M. le chapelain, vous ne réussirez pas à nous tirer du terrain sur lequel nous nous sommes placé en tout droit et en toute justice, mais soyez convaincu que nous saurons nous y défendre.

La *Minerve* (perfidie toujours) nous décoche un trait de temps à autre. Elle l'envoie doucement, sourdement, artificieusement, et ce trait fait une incision comme le dard du Parthe.

C'est ainsi que lundi dernier elle nous piquait encore à l'endroit le plus sensible, à l'endroit de la bourse, au moment même où le *Réveil* s'y attendait le moins :

"Il paraît, disait-elle, que le *Réveil* va émigrer de Québec à Montréal. Son propriétaire veut se rapprocher de ses bailleurs de fonds, MM. les Méthodistes. Comme le nouveau journal coûte cher, on voudrait proposer de le fondre avec le *Witness*; par ce moyen, M. Buies deviendrait le rédacteur de la colonne française de ce journal."

Voyons, chère vieille amie, quels torts ont donc envers toi les méthodistes pour que tu leur fasses l'injure d'avoir tant souscrit pour ce journal dont ils n'ont pas calculé d'avance le coût exorbitant? Tes principes religieux, tes scrupules pudiques, c'est connu, t'empêcheraient d'accepter des fonds de quelque bon conservateur protestant, de quelque orangiste même qui ne connaîtrait rien de ta susceptibilité. Mais pourquoi vouloir m'étouffer ainsi, moi naissant, chrysalide hier, papillon à peine aujourd'hui, qui m'essaie à voler parmi les fleurs du journalisme canadien? Ma jeunesse est donc bien odieuse à ta décrépitude? Tu reprends le même trait que tu m'as déjà lancé il y a quinze jours en accusant un de tes anciens chefs d'avoir donné cinq cents dollars au *Réveil* pour assurer ses premiers pas. Ça n'était donc pas assez, et rien ne peut te répondre de mon anéantissement que si tu me fais porter à la fois dans les bras de tous les méthodistes réunis! Ton prochain trait m'enverra-t-il jusqu'aux *camp-meetings*? Ah! tu ne seras pas satisfaite, même en me voyant échoué dans la colonne française du *Witness*. Le *Réveil* a tout à craindre de ton ombrageux orgueil; mais si tu le pousses au désespoir, il pourra bien se faire une arme terrible des monceaux d'or qui ont servi à sa fondation. Par ce temps de crise et d'escompte impossible, il faut être maladroit pour provoquer celui qui remue l'argent à pleines mains.

Le *Réveil* serait effrayant à voir en apparaissant tout à coup avec tous ses trésors, appuyé de plus par une armée entière de méthodistes, gens qui n'entendent pas badinage, une fois qu'ils ont souscrit.

LA MENDICITÉ ET L'INSTRUCTION.

Dans une série d'articles sur la concurrence et ses effets, M. Courcelle-Seneuil, économiste français des plus distingués, démontre que le progrès matériel n'est possible que par la concurrence. Mais, selon lui, la concurrence ne peut exister qu'à une condition, — c'est-à-dire que chaque individu lutte par son travail, son intelligence, sa bonne conduite et le perfectionnement dans chaque profession. En un mot, M. Courcelle-Seneuil veut que chaque individu ne compte que sur lui-même, et en conséquence il condamne au point de vue matériel, l'aumône qui porte ceux qui la reçoivent à ne compter que sur autrui, et prétend que la seule aumône qui puisse améliorer le sort du pauvre est une bonne instruction gratuite, qui relève ses mœurs et lui fournit les moyens de

se perfectionner et de vivre par lui-même. Voici une partie de ses articles, que nous empruntons à la *Reforme Economique* :

Si les idées, les mœurs, l'esprit public avaient été formés par la concurrence, les efforts de chaque famille et de ses collaborateurs suffiraient très-probablement à assurer à chacun la vie nécessaire dans des conditions meilleures que celles des classes les plus pauvres de la société actuelle. Mais les idées et les sentiments qui règnent aujourd'hui se sont formés sous des régimes bien différents de la liberté, de telle sorte que celle-ci fonctionne péniblement au milieu de populations qui la comprennent peu, et dont une partie se trouve déprimée jusqu'à la misère et l'indigence par les accidents historiques antérieurs. Il s'agit donc, non-seulement de maintenir les familles capables de vivre sous l'empire de la concurrence, mais encore d'élever à la capacité de vivre en cet état des familles qui se sont laissées abattre, et en faveur desquelles on maintient encore une grande exception au droit commun, l'assistance publique et privée.

Cette assistance est une exception, car la famille assistée cesse de vivre librement et par elle-même ; elle dépend de qui l'assiste et n'a de liberté qu'autant que lui en mesure l'assistant. Voilà pourquoi un sentiment de dignité qu'on ne saurait trop louer fait repousser les secours de la charité publique ou privée aux familles habituées à vivre par elles-mêmes. Elles se sentent justement humiliées et diminuées par ce secours, et ne l'acceptent qu'à la dernière extrémité ; quelquefois même elles préfèrent la mort.

Mais lorsqu'une fois une famille pauvre s'est habituée à recevoir des secours de la charité publique ou privée, ces nobles sentiments changent peu à peu. Les secours entrent dans ses prévisions ordinaires, ou, pour mieux dire, elle se sent jusqu'à un certain point dispensée de prévision, puisque sa destinée ne dépend plus de ses efforts. Que l'ouvrier assisté ait du travail ou n'en ait pas ; que ce travail soit rétribué plus ou moins, que lui importe ? S'il n'a pas de travail, l'assistance sera plus abondante ; si son travail est peu payé, l'assistance y suppléera. Au contraire, si on lui offre du travail constamment, et un travail bien payé, il peut craindre que l'assistance se retire et le réduise à gagner son pain à la sueur de son front. En un mot, l'ouvrier assisté n'a rien à gagner à être meilleur qu'il est, et rien à perdre à être pire. Il n'est pas étonnant que sous l'influence de secours habituels, le caractère des gens assistés s'abaisse rapidement, et que les générations élevées par l'assistance perdent presque entièrement la notion du bien et du mal.

Cette influence immorale de l'assistance est demeurée longtemps inaperçue, mais les études patientes et détaillées faites depuis un siècle environ sur cette matière ne permettent plus de conserver à ce sujet aucune illusion. L'assistance peut être utile par exception, pour un temps court, pour remédier à des accidents imprévus et qu'on ne pouvait prévoir. Hors de ces cas, elle exerce une influence funeste, opposée aux mœurs qu'exige le régime de la concurrence, aux mœurs qui favorisent le développement de la richesse et de la valeur des individus.

Les secours que donne aux pauvres l'assistance publique ou privée ne peuvent être considérés que comme un remède extrême et temporaire à appliquer aux inconvénients extrêmes de la concurrence. On ne peut généraliser ce remède en en faisant entrer l'habitude dans les mœurs, sans aggraver le mal, dans des proportions quelquefois considérables. C'est ce qu'on a constaté sans peine lorsqu'on a étudié avec soin le mécanisme et les effets de l'ancienne loi anglaise, qui assurait des secours à ceux dont le salaire ne suffisait pas à faire vivre leurs familles. Partout les statistiques de l'assistance publique constatent que les choses se sont passées comme en Angleterre, et nous ne doutons pas que la statistique de l'assistance privée, si elle était possible, ne fournit le même enseignement.

Il résulte de ces considérations que l'assistance, par règles générales, est toujours défectueuse, parce qu'elle ne peut tenir un compte exact des situations particulières. Si elle est éclairée, elle montre une rigidité souvent excessive et pourtant toujours insuffisante. Si elle est aveuglément libérale, elle corrompt et nuit, au lieu de servir. Si les moyens matériels d'assistance deviennent le prix de certaines pratiques religieuses et de certaines affiliations, le mal est pire encore.

Comme il est difficile d'administrer l'assistance publique de telle manière qu'on ne tombe dans aucune de ces grandes erreurs, on se demande s'il ne vaudrait pas mieux qu'il n'y eût pas d'assistance publique, et que le soin de secourir les pauvres fût abandonné à la charité privée ?

Les habitudes d'assistance sont tellement invétérées dans nos mœurs, qu'il est difficile de donner à ce problème une solution aussi radicale. Mais on peut affirmer en toute vérité que l'assistance publique ou privée doit être administrée de manière à rendre autant que possible l'assistance inutile à combattre la misère dans ses causes, et particulièrement dans la paresse, l'imprévoyance, la gourmandise, l'ivrognerie, l'esprit de désordre et tous les vices particuliers qui abaissent un certain nombre d'individus au-dessous du niveau de la civilisation, et ne leur permettent pas de vivre sous l'empire du droit commun.

On peut affirmer d'ailleurs que les secours accordés aux indigents sont très-insuffisants, en somme, et tendent à augmenter. Ce qui les rend exigus et insuffisants, c'est une administration toujours aveugle et mauvaise, qu'on améliore et peut améliorer, il est vrai, mais qu'on ne peut pas espérer de rendre jamais bonne, à cause des vices inhérents aux combinaisons d'autorité. Que les fonds soient fournis par une contribution forcée, par des legs et fondations pieuses, ils sont toujours distribués par des mandataires irresponsables, ayant souvent d'autres vues que le législateur ou les fondateurs. Lors même qu'une personne charitable distribue elle-même les secours qu'elle accorde, elle est souvent trompée et n'agit pas avec le discernement désirable. Peut-il en être autrement ? Peut-on lire dans la conscience des assistés ? Peut-on connaître à fond leurs moyens, leurs ressources, leur situation ? Non, évidemment ; ni aujourd'hui, ni autrefois, ni à l'avenir.

Il n'y a qu'une forme d'assistance qui soit irréprochable, et elle facilite le jeu de la concurrence, parce qu'elle en atténue les inconvénients : c'est l'assistance qui consiste à répandre l'instruction primaire. Elle diffère profondément par son caractère et par ses effets de l'assistance ordinaire, c'est-à-dire de l'aumône.

En effet, l'aumône éteint le besoin, ce grand ressort de la production ; elle permet aux familles de vivre et d'espérer de vivre par d'autres ressources que celles que peut leur fournir leur propre travail ; l'instruction, au contraire, augmente les besoins plutôt qu'elle ne les diminue ; mais elle fournit à celui qui les reçoit les moyens de les satisfaire ; elle augmente la puissance productive de l'individu, et, par conséquent, celle de la société à laquelle il appartient. Dans le cas le plus favorable, celui où l'assisté n'est pas corrompu par l'assistance, les dons de l'aumône se consomment rapidement, sans rien laisser après eux ; les dons de l'instruction, loin de se consommer, s'incorporent à celui qui les reçoit, durent autant que lui, et se multiplient en quelque sorte à mesure que l'individu se développe. L'aumône soutient l'existence des vaincus de la concurrence ; l'instruction prépare les enfants à la lutte, leur donne des forces pour y vivre et pour y grandir. L'aumône couvre et souvent entretient le paupérisme, tandis que l'instruction l'attaque dans ses causes, le prévient et peut le détruire entièrement.

Il est évident que le propriétaire du *Courrier du Canada* va encore être obligé de changer de rédacteur. Celui qui rédige actuellement cette feuille de l'autre monde a publié, sous forme de feuilleton, des choses obscènes, mais obscènes au point de faire venir l'eau à la bouche des lecteurs les plus blasés. En lisant les extraits qu'en a faits l'autre jour l'*Evenement*, nous avons senti un frisson nous courir depuis la nuque jusqu'au mollet. C'est très-malsain, ces choses-là, comme l'est toute excitation factice. Notre confrère de l'*Evenement* a été pris d'un pudique courroux, et c'est à peine s'il a pu se calmer en songeant que le scandale est nécessaire, comme l'a proclamé dernièrement le *Courrier du Canada*.

La Liberté de l'Enseignement en France.

DEBATS PARLEMENTAIRES.

(Suite.)

M. Emile Deschanel répond à M. Paul de Cassagnac qui a attaqué l'Université de France, et poursuit en ces termes :

M. EMILE DESCHANDEL.—Je ne veux pas suivre le précédent orateur à travers tous les buissons qu'il a battus.....(Sourires à gauche)

Pour ce qui est de l'Université, je n'ai pas besoin de la défendre elle se défend toute seule, par son libéralisme, par sa fermeté et son patriotisme.....(Très-bien!); et, pour ce qui est de l'école normale, elle se consolera aisément de n'avoir pas obtenu l'approbation de M. Paul de Cassagnac et de n'avoir pas contenté en toute chose ses sentiments pieux. (Applaudissements et rires à gauche.—Bruit à droite).

M. LE COMTE DE MAILLÉ.—Ce mot est ridiculement prononcé. (Exclamations à gauche).

M. LE PRÉSIDENT.—L'observation se produit dans une forme dont je fais juge son auteur lui-même! (Bruit).

Un membre à gauche.—C'est un gentilhomme!

M. LE COMTE DE MAILLÉ.—Je n'ai pas entendu l'observation de M. le président.

M. LE PRÉSIDENT, à M. de Maillé.—Je vous dis, monsieur, que je vous fais vous-même juge de la forme que vous avez donnée à votre observation. (Approbation à gauche.)

M. LE COMTE DE MAILLÉ.—J'ai dit et je répète que monsieur a prononcé le mot "pieux" d'une manière ridicule.

M. LE PRÉSIDENT.—Je maintiens ce que j'ai dit, et je prie toujours qu'on s'abstienne d'interruptions.

M. EMILE DESCHANDEL.—Quant à l'école normale et à ses élèves, je m'étonne qu'ils soient accusés de chercher dans l'université un refuge contre la loi militaire, et je m'étonne encore plus de trouver cette accusation sur les lèvres de l'avocat des séminaires et des congrégations! (Applaudissements répétés à gauche.)

Je rappellerai seulement que, pendant la dernière guerre, sur ces champs de bataille où la criminelle ineptie de l'empire avait entraîné la France..... (Applaudissements à gauche), les élèves de l'École normale, au lieu de s'abriter sous leurs modestes palmes universitaires, sont allés chercher d'autres palmes glorieuses en combattant et en mourant pour la patrie! (Applaudissements à gauche.)

J'arrive à la question, et je me contenterai de dire que tout ce bruit ne doit pas nous troubler et nous empêcher de voir où est le droit et le devoir.

Allons au fond. De quoi s'agit-il en réalité? Sous cette question de collation des grades, qu'est-ce qu'il y a? Il y a, d'une part, le droit, et le devoir incontestable de l'Etat, de la société civile et laïque, qui ne saurait abdiquer en tout ni en partie; et, de l'autre, il y a les prétentions insatiables et obstinées du parti clérical, qui, non content de la liberté obtenue, essaye de ressaisir la domination..... (Nouvelles approbations à gauche.—Exclamations à droite.)

M. LE BARON TRISTAN LAMBERT.—Même à la Roquette.

M. EMILE DESCHANDEL....car, vous le savez, messieurs, c'est toujours ainsi que ce parti entend la liberté: la liberté du parti clérical, partout et toujours, c'est la servitude d'autrui.

M. LE BARON TRISTAN LAMBERT.—Même les dominicains d'Arcueil, le père Captier, et les jésuites!

M. LE PRÉSIDENT.—Vous me forcerez à vous rappeler à l'ordre, monsieur Lambert.

M. LE BARON TRISTAN LAMBERT.—Naturellement!

M. LE PRÉSIDENT.—Oui, très-naturellement et très-justement, monsieur; car vous interrompez constamment.

M. LE BARON TRISTAN LAMBERT.—Je m'indigne d'entendre dire que le parti clérical aspire à la domination, quand nous sommes à une époque où nous avons vu les évêques traînés au mur d'exécution.

M. LE PRÉSIDENT.—Si vous avez des indignations à exprimer, c'est à la tribune et non point par voie d'interruption qu'il vous faut les produire. Avec des interruptions aussi incessantes, il n'y aurait pas de discussion possible. Demandez la parole, vous l'aurez.

Continuez, monsieur Deschanel.

M. EMILE DESCHANDEL.—Je dis que l'on essaie en vain d'obscurcir une question plus claire que le jour. Ce parti a demandé la liberté, et il l'a obtenue; mais cela ne lui suffit pas et il veut partager la collation des grades dans un jury mixte, sauf ensuite à l'obtenir toute entière de son côté, concurremment avec l'Etat. (Réclamations à droite). Alors, en effet, cela deviendrait très commode et on aurait beau jeu!

A peu près de même qu'il est très-facile, au moyen de ce qu'on appelle les lettres d'obédience par lesquelles on remplace les brevets de capacité, de fabriquer à volonté, bien plus sûrement que la liberté toute seule, des institutrices très-peu savantes, mais très bien pensantes... (Rires à gauche), selon les doctrines du Syllabus... (Rumeurs à droite), de même le parti clérical.....

M. LE PRINCE DE LÉON.—Le clergé ne demande rien, il ne demande qu'à conserver ce qu'on lui a donné.

M. EMILE DESCHANDEL.....de même, le parti clérical, s'il était mis en possession de la collation des grades, pourrait fabriquer, tant qu'il en voudrait, non-seulement des licenciés et des docteurs ès-lettres et ès-sciences, mais aussi des licenciés en droit, des avocats, des avoués, des magistrats, des médecins, des notaires et des fonctionnaires de toute sorte.

M. FAURÉ.—Et des conférenciers!

M. EMILE DESCHANDEL...et des conférenciers. Il en a déjà et qui ont beaucoup de talent.

A droite.—Oui! oui!

M. EMILE DESCHANDEL.—Il fabriquerait tout cela à son image..... et à son usage; puis il les pousserait dans toutes les carrières. Il les planterait dans toutes les fonctions. Alors, une belle émulation s'emparerait de toutes les facultés et universités qu'on appelle libres et qui sont principalement des facultés catholiques, et elles produiraient, en veux-tu en voilà, des serviteurs fidèles de l'ultramontanisme..... (Rires et applaudissements à gauche.)

Ce que l'on a vu autrefois sous la Restauration, sous le règne de Charles X, se renouvellerait; on verrait pulluler, de toutes parts les créatures de ce qu'on appelait en ce temps-là la Congrégation..... (Rires ironiques à droite.—Approbation à gauche) et peut-être que cela a commencé déjà;—on verrait dans toutes les professions et dans toutes les fonctions des hommes animés de l'esprit ultramontain, des hommes qui seraient les représentants de cette société célèbre.....

Plusieurs membres à droite.—Nommez-la! nommez-la!

M. EMILE DESCHANDEL.—Je ne crains pas de dire le mot si vous y tenez. On verrait partout des avocat, jésuites, des magistrats jésuites, des médecins jésuites, des notaires jésuites.

Et alors, messieurs, par ce moyen on ferait de certains mariages jésuites, comme nous en avons vu. [C'est cela! Très bien! à gauche!]

On ferait aussi, grâce à ces complaisants intermédiaires, des testaments, des fidéi-commis; et on conquerrait, plus ou moins chrétiennement, la richesse, qui est l'influence. Et, à l'aide de cette richesse ainsi conquise, on multiplierait ce qu'on appelle les fondations pieuses, je prononce le mot comme il doit être prononcé en français. (Hilarité à gauche.)

A droite.—Vous avez corrigé la prononciation!

M. DESCHANDEL.—C'est absolument la même prononciation que

tout à l'heure. Et vous savez ce qu'on entend par les fondations pieuses? Ce sont des foyers de superstitions anciennes et nouvelles. (Applaudissements ironiques à droite.—Très bien! à gauche.)

M. LE MARQUIS DE CASTELLANE.—Ces fondations pieuses sont des foyers de charité!

M. EMILE DESCHANEL.—C'est ainsi que cette Congrégation, si florissante à la fin du règne de Charles X, se renouvellerait de nos jours, et qu'elle s'emparerait de la société civile toute entière, et qu'après l'avoir exploitée d'abord sournoisement, elle lèverait enfin le masque pour la traiter en pays conquis.

Et ainsi elle arriverait peut-être à réaliser le dessein annoncé: la revanche de la Révolution et ce qu'on a appelé avec une insolente ironie "l'enterrement civil des principes de 1789." (Très bien! très bien! et applaudissements à gauche.)

Eh bien! messieurs, non, cela ne sera pas! Si la Congrégation a pu entraîner et précipiter aux catastrophes et aux abîmes le vieux et imbécile roi Charles X..... (Exclamations et réclamations à droite.—Applaudissements à gauche.)

M. LE MARQUIS DE LA ROCHEJAQUELLIN.—Il n'est pas permis de parler ainsi.

MM. DE KERMENQUY et DE LA BASSETIERE.—Nous protestons avec énergie contre ces paroles.

MM. LE DUC DE LA ROCHEFOUCAULD-BISACCIA, LE PRINCE DE LÉON, DE BAUDRY-D'ASSON, LE COMTE DE BÉLIZAL, DE LA BILIAIS et d'autres membres de la droite se lèvent et protestent avec vivacité, en réclamant le rappel à l'ordre.

M. DE BAUDRY-D'ASSON.—Ce sont nos rois qui ont fait la France, et ils ne l'ont jamais défaits!

M. LE PRÉSIDENT.—Veuillez laisser l'orateur s'expliquer.

M. DE BAUDRY-D'ASSON, élevant la voix dans le bruit.—Il en existe encore un que Dieu conserve pour la sauver, un jour! (Bruit croissant et nouveaux cris: A l'ordre l'orateur!)

M. LE COMTE DE BÉLIZAL.—On ne doit pas se permettre d'insulter ainsi un roi de France!

M. EMILE DESCHANEL.—Je retire bien volontiers cette expression et je dirai: Si la Congrégation qui a poussé aux abîmes ce vieux roi dont l'esprit était affaibli..... (Rires à gauche), j'espère et je crois qu'elle ne parviendra pas à surprendre notre jeune et sage République. (Exclamations ironiques à droite.)

Un membre à gauche, s'adressant à la droite.—Vous la trouvez trop sage!

M. EMILE DESCHANEL.—Non, les hommes qui, du fond du Vatican, prétendent nous faire la loi, régenter la France et l'Europe..... (Bruyants murmures à droite) et qui en sont venus aujourd'hui à excommunier M. de Falloux lui-même..... (Rires à gauche), non, ces hommes-là ne surprendront pas la France, la patrie de Voltaire et de la Révolution!

Pour conclure en deux mots, nous vous disons à vous, à tous les partisans du cléricalisme et à tous ses représentants, dans quelque rang qu'ils soient placés: Vous avez la liberté, que cela vous suffise; vous n'aurez pas la domination! (Applaudissements à gauche.—Rires ironiques à droite.)

M. LE COMTE DE MUN dit qu'envoyé à la Chambre par des catholiques auxquels il a promis de défendre toujours leurs droits, il remplira son devoir malgré la situation qui lui a été faite dans la Chambre.

On a beaucoup parlé du droit de l'Etat, on a oublié dans ce débat un autre droit qu'il convient cependant de proclamer: le droit de Dieu, créateur et maître du monde. (Très-bien! très-bien! à droite.)

Voilà le droit qu'il faut invoquer avant tous les autres, quand on traite de l'enseignement qui est la formation de l'homme moral.

La liberté d'enseignement supérieur a été une satisfaction donnée aux consciences; elle a été pour les catholiques une transaction qui est devenue un droit.

La loi est une règle qui domine sans passion et qui demeure quand les hommes passent. Or, que devient le caractère sacré de la loi si elle peut être sans cesse transformée par l'opinion d'un ministre que la majorité élève ou renverse, si même elle peut être transformée par le vœu du suffrage universel?

Quel est donc ce suffrage universel? Est-ce celui d'aujourd'hui ou celui de demain? Et si l'on agit ainsi pour une loi, agira-t-on ainsi pour toutes les autres? Une telle instabilité de la loi jette un trouble profond dans les esprits.

Quels abus alléguer contre la loi de 1875? Elle n'a pas encore fonctionné. Sans doute, il est par cela même plus facile, mais il n'est pas juste de la supprimer. (Très-bien! à droite.)

On invoque le droit de l'Etat; ce droit n'est pas en jeu. C'est l'Etat, en effet, qui choisit les juges des examens, il a la majorité dans le jury. L'exercice de son droit n'est que modifié, son droit même reste entier.

Et cette modification du droit de l'Etat est une conséquence nécessaire de la liberté de l'enseignement. En la supprimant, c'est donc la liberté même qu'on atteint. La liberté de l'enseignement n'est, en effet, qu'un mot si la liberté de l'examen ne l'accompagne pas.

Et pourquoi supprimer cette liberté? A-t-on donc signalé des actes dangereux, des doctrines fâcheuses? On n'a même pas relevé un excès de langage. Il n'y a donc ici qu'une question de tendance générale; on accuse l'enseignement libre de vouloir entrer en lutte avec les idées de la société moderne. Il suffit, pour apprécier la valeur de ce reproche, de lire le discours prononcé par Mgr. Freppel à l'ouverture de la faculté libre d'Angers.

Ce ne sont pas seulement les familles catholiques qui sont blessées, ce sont les évêques qui reçoivent un démenti; après s'être fait, sur la foi d'une loi, les instigateurs des facultés libres; mais cette agitation, ce mouvement ne s'arrêteront pas. Les catholiques ne cesseront de protester contre la violence qu'on veut leur faire. (Très-bien! à droite.—Bruits divers.) Leur voix peut n'être pas entendue dans cette enceinte: elle trouvera plus d'écho dans une autre Assemblée. (Applaudissements à droite.)

M. JULES FERRY.—Si les principes qui résolvent la question sont simples, les passions sont vives des deux côtés et légitimes. Cette question, en effet, est une de celles qui touchent à la passion la plus intime du pays, à celle que M. Keller a appelée de son vrai nom, la passion anti-cléricale. (Très-bien! très-bien! à gauche.)

Cet agrandissement du débat n'est pas fait pour nous déplaire. Une explication loyale est nécessaire, elle devait arriver, sur une question qui a dominé les élections dernières. (Très-bien! très-bien! à gauche.) A cette question, il faut une réponse franche et loyale. Je vais essayer de la faire.

M. Keller nous disait hier: "D'où vient cette passion anti-cléricale? où va-t-elle?"

Et il ajoutait: "Nos malheurs n'ont-ils donc pas effacé nos divisions? Comment laisser dire à l'étranger qu'il y a deux Frances ennemies?"

Je réponds: C'est que, tandis que la patrie s'effondrait, il se passait dans le monde moral, en Europe, un grand événement: une grande révolution religieuse s'accomplissait. Et quand, après la guerre, nous avons jeté les yeux autour de nous, nous avons vu que quelque chose du patrimoine moral de l'humanité nous était enlevé: un nouveau catholicisme était né. (Très-bien! à gauche.—Bruit à droite.)

Sur les ruines du césarisme temporel qui venait de s'écrouler, surgissait un césarisme intellectuel. Il se présentait déclarant la guerre aux doctrines et aux traditions de notre histoire, à l'ensemble des lois, des principes accumulés par la sagesse même de nos rois contre les empiètements du clergé. (Très-bien! très-bien! à gauche.)

Ce n'est donc pas une situation offensive, c'est une situation défensive que nous prenons.

La France a à défendre ses vieilles lois.

Nous avons encore à défendre nos jeunes libertés, les libertés et les principes de 1789. (Très-bien! très-bien! à gauche.)

L'honorable M. Keller a protesté de sa fidélité à nos principes modernes. En vérité ma surprise a été grande. Comment n'a-t-il pas vu que le Syllabus tout entier s'élève contre lui?

Le Syllabus, vous le savez, a été précédé de l'encyclique de 1864. Or, dans cette encyclique, on considère comme une hérésie cette opinion que le progrès civil exige que la société soit gouvernée en dehors de la religion. On considère comme une hérésie cette affirmation que la société civile ne doit pas avoir la charge de punir les fautes religieuses.

Je vous demande à vous, qui vous êtes présentés ici comme les chevaliers du Syllabus: Comment pouvez-vous à la fois ratifier ces maximes et vous dire les défenseurs de nos libertés civiles? (Applaudissements à gauche.)

Vous dites qu'en Angleterre les évêques catholiques pratiquent.

les libertés civiles; et moi je vous réponds, en vous rappelant cette parole de M. Vuillot, un de vos maîtres: "Quand les libéraux sont au pouvoir, nous leur demandons la liberté, parce que c'est leur principe, et quand nous sommes au pouvoir, nous la leur refusons, parce que c'est la nôtre." (Applaudissements à gauche.)

Qu'y a-t-il au fond de ce débat?

Est-ce que le parti clérical présente sa doctrine en matière de contrôle sur l'enseignement supérieur dans les termes modestes que vous avez entendus?

Est-ce qu'il se contente de "cette toute petite loi," comme le disait hier M. Keller? Nullement, et M. de Mun d'un mot a déchiré le voile, il vous a dit: "Il y a ici le droit de Dieu," c'est-à-dire le droit de l'Eglise.

La doctrine du parti catholique, vous la trouvez écrite dans le résumé des délibérations des cercles catholiques d'ouvriers. (Très-bien! très-bien! à gauche.)

L'œuvre des cercles catholiques, qui jouit d'une liberté particulière, qui peut chaque année se réunir, parler, faire des collectes, cette œuvre constitue un véritable gouvernement à côté de l'Etat et de l'Eglise. (Très-bien! très-bien! à gauche.) Et vous, messieurs Keller et de Mun, membres de cette société, vous n'avez pas le droit de nous dire que vous vous bornez à réclamer la présence d'un pauvre petit professeur libre aux examens. (Nouvelle approbation à gauche.)

Vous voulez mieux et vous avez l'âme trop fière pour ne pas porter ici vos convictions tout entières dans leur sincérité et leur ardeur. (Très-bien!)

Vous revendiquez ce que M. de Mun appelle le "droit de Dieu," c'est-à-dire le droit de l'Eglise. [Applaudissements à gauche.] Vous réclamez pour elle l'indépendance absolue de l'enseignement; et vous repoussez énergiquement tout contrôle de l'Etat.

Les comités catholiques, dans leur résolution d'ensemble après leur session de 1874, repoussaient les principes de la liberté individuelle de l'enseignement. Ils réclamaient avant tout "le droit d'avoir un enseignement catholique canoniquement institué." (Très-bien! à gauche.)

Et, dans cette même réunion de 1874, le P. d'Alzon, se demandant sur quel terrain devait être placée la question, répondait: "Sur le terrain catholique, au nom du droit de l'Eglise et de son infailibilité." Et il ajoutait: "Il nous faut des facultés chrétiennes de médecine et de droit."

Et M. de Belcastel disait encore: "Nous n'entendons pas la liberté au même sens que le libéralisme; la liberté, c'est la faculté de se mouvoir sans entraves dans le bien; c'est la restauration des deux seules autorités légitimes dans l'enseignement; le père de famille et l'Eglise."

Le père Marquigny, de la compagnie de Jésus (Mouvements divers), qui rédigea la pétition en sept points adressée à l'Assemblée nationale, s'indignait que la commission de l'Assemblée eût pris pour base de la loi nouvelle la liberté pour tous de tout enseigner, et cette déclaration figure en tête de la pétition.

Ce qu'il y a au fond de cette question, ce n'est donc pas la revendication d'une liberté moderne, c'est la revendication par l'Eglise d'un droit supérieur et primordial, du droit de ne relever d'aucune autorité en ce monde que du saint-siège. (Très-bien! très-bien!)

Et le Saint-Père l'a déclaré lui-même:

"Ce que l'Eglise réclame, a-t-il dit le 23 mars, c'est la liberté de sauver les âmes. C'est aux apôtres et non pas aux philosophes ou aux professeurs de l'université que le Christ a dit: *Euntes docete.*" [Mouvements.] Enfin le père Marquigny a écrit: "Nous voulons la liberté tout entière, indépendante du contrôle de l'Etat." [Approbation à gauche.]

Voilà votre thèse. Quelle est la nôtre?

On nous reproche de vouloir le monopole. Ici, tous les partis peuvent parler de la liberté de l'enseignement, sauf un seul, le parti impérialiste, [Très-bien! très-bien!] car la négation de cette liberté, l'institution du monopole, est l'œuvre de Napoléon Ier.

Dans les instructions de l'empereur à M. de Fontanes, vous trouverez exprimée nettement la volonté de constituer un corps qui fixe et gouverne à jamais l'enseignement national. [Très-bien! très-bien!]

En remettant l'enseignement à tous les degrés dans les mains d'un corps ainsi constitué, l'empereur Napoléon Ier avait réalisé le plus monstrueux despotisme sur les opinions et les idées qu'il y ait eu

dans le monde. Il n'y avait que le corps des ulémas à lui comparer. [Applaudissements à gauche.]

Qui a détruit le monopole universitaire? La République.

En 1848, la Constitution avait proclamé la liberté de l'enseignement. La loi de 1850 l'a réalisée en ce qui concerne l'enseignement secondaire, avec un geste de privilèges qu'il sera bon d'en évincer plus tard. C'est la République de 1865 qui a aboli le monopole universitaire en ce qui concerne l'enseignement supérieur.

Une voix à droite. Malgré les Républicains!

M. Jules Ferry. Tous les républicains ne l'ont pas votée, mais si vous n'aviez pas eu avec vous une forte partie de la gauche, la loi n'eût pas passé. Quant à moi qui ai voté le principe de la liberté, je ne regrette pas mon vote et si la liberté de l'enseignement était menacée, je viendrais à cette tribune la défendre; mais je repousse la confusion qu'on s'efforce d'établir entre la liberté et le droit de l'Etat. [Très-bien! très-bien! à gauche.]

Pourquoi ne voulons-nous pas renoncer pour l'Etat à ce contrôle sur l'enseignement supérieur qui s'exerce par la collation des grades? Parce que nous considérons que c'est une chimère funeste et antisociale de croire que l'Etat puisse se désintéresser de l'enseignement.

Est-ce que l'enseignement populaire deviendra jamais une industrie? Est-ce que l'enseignement supérieur peut être abandonné aux caprices de quelques-uns, dans les sociétés modernes où l'individualisme, comme le dit le grand de Tocqueville, se développe si rapidement.

L'effort du pouvoir social doit tendre à soutenir les hautes études. Cet office, l'Etat le doit remplir dans les sociétés démocratiques. Et comment le remplirait-il si ce n'est en exerçant un contrôle permanent sur l'enseignement. Je n'ai pas besoin d'insister sur ce point, car je ne suis pas ici dans le parlement belge, où l'illustre Frère-Orban a prononcé l'abolition de tous les grades et l'exercice de toutes les professions. Le parti catholique ne nie pas la nécessité du contrôle; mais qui exercera ce contrôle? Sera-ce la société civile? sera-ce la société religieuse? Nous affirmons, nous, que ce doit être la société civile, l'Etat laïque. [Rires à droite.]

Et puisque je prononce ce mot qui vous semble avoir je ne sais quelle saveur radicale et révolutionnaire, laissez-moi vous dire que la doctrine de l'Etat laïque, c'est celle de la séparation du domaine temporel et du domaine religieux qui a été introduit dans le monde par le christianisme. Ce que je reproche au christianisme c'est qu'après avoir mis à l'introduire quatre ou cinq siècles, il en a dépensé quinze à la battre en brèche. [Applaudissements.]

La grande œuvre de la Révolution, c'est d'avoir constitué l'Etat laïque. Nous estimons que le premier devoir pour l'Etat est d'exercer sur l'enseignement, à tous ses degrés, un contrôle vigilant et efficace.

Vous n'avez le droit de voir dans ce projet que ce qui y figure. Il n'y a dans le projet que le contrôle de l'Etat sur l'enseignement supérieur; j'y suis d'autant plus attaché qu'il est plus efficace, et c'est pour cela que je voterai le projet de loi. [Applaudissements prolongés.] L'orateur, en retournant à son banc, reçoit les félicitations d'un grand nombre de ses collègues.

(A continuer.)

Il règne encore un joli état de choses dans plusieurs des Etats du Sud, comme on peut le voir par une correspondance adressée d'Augusta, Georgie, au *Times* de New-York.

Cette correspondance raconte un combat qui a eu lieu entre blancs et noirs, à Hamburg, dans la Caroline du Sud. On y verra que les sécessionnistes d'autrefois n'ont guère changé de nature, et qu'ils prennent en détail leur revanche de la cause perdue, toutes les fois qu'ils en ont eu l'occasion. :

"Hamburg est une petite ville située sur la rive gauche de la rivière de Savannah, en face d'Augusta. Elle est habitée presque entièrement par des noirs, qui sont fort attachés au parti républicain tandis que les blancs de la même ville et du comté d'Edgefield, où

elle est située, sont de zélés démocrates. Les noirs ont organisé une milice, bien armée de carabines Winchester, fournies par le gouvernement de l'Etat. De leur côté, les blancs ont organisé des clubs armés dont la force est supérieure à celle des noirs. Une des compagnies de la milice régulière, qui a son siège à Hambourg, est composée de 60 hommes et a pour capitaine un homme de couleur nommé Doc Adams. Les blancs ont toujours soutenu que les noirs n'avaient pas le droit de porter des armes, et dernièrement un blanc du voisinage nommé Butler, ancien général de l'armée sudiste, entreprit de remettre cette règle en vigueur et enjoignit à Adams de congédier ses miliciens. Sur le refus d'Adams, Butler passa à Augusta et y recruta un certain nombre de volontaires auxquels se joignirent plusieurs clubs armés du comté d'Edgefield. A la tête de ces forces, il alla assiéger la compagnie noire de Hambourg, dans sa salle d'armes, où elle s'était renfermée. Il y eut quelques pourparlers, dans lesquels on s'efforça encore de décider les noirs à abandonner leurs armes. Ceux-ci répondirent que leur milice était organisée légalement et qu'elle n'avait pas d'ordre à recevoir des clubs. Les blancs ouvrirent le feu à l'entrée de la nuit; les noirs répondirent, et un des assiégeants fut tué. Les blancs, exaspérés de cette perte, allèrent chercher un canon à Augusta, et revinrent mitrailler la petite forteresse des noirs, qui tenaient encore bon et refusaient de se rendre. Cependant, comme ils voyaient leur situation désespérée, plusieurs d'entre eux essayèrent de fuir, et quelques-uns furent atteints par les balles ennemies dans cette tentative, tandis que les autres parvenaient à se réfugier dans les bois. Enfin un certain nombre de miliciens vinrent faire leur soumission. Alors Butler et sa bande pénétrèrent dans la salle d'armes, saisirent quelques noirs qui y restaient et poursuivirent les autres dans les maisons voisines, où ils s'étaient réfugiés. On fit vingt-neuf prisonniers. Butler les laissa sous la garde de quelques-uns de ses hommes et se retira en donnant l'ordre de les conduire à la prison d'Aiken. Les hommes trouvèrent plus simple de se débarrasser de leurs prisonniers en leur disant : Sauvez-vous si vous pouvez, et en tirant sur eux dès que les malheureux avaient fait quelques pas. Cette lâche et abominable boucherie a excité une indignation générale. Si la population blanche du Sud ne veut pas partager la responsabilité de cet attentat, elle doit demander sérieusement et sans délai la punition des coupables. Malheureusement trop de crimes du même genre sont restés impunis pour que nous puissions croire à plus de justice dans la circonstance actuelle.

PROBLÈMES D'ORIENT.

Les optimistes niaient la possibilité d'un conflit à main armée entre les Serbes et les Turcs; l'événement ayant montré combien grossièrement ils s'étaient trompés, ils déclarent maintenant que les puissances du Nord resteront simples spectatrices de la lutte. Voyons si cette seconde hypothèse ne risque pas d'être démentie par les faits tout aussi bien que la première.

A 192 kilomètres de Belgrade est la ville forte turque de Nich ou Nissa. C'est là que sont toujours rassemblées les armées de la Porte pour envahir la principauté ou l'Autriche. A la porte de Nich est un monument qu'on appelle la Tour des crânes. C'est une pyramide dans laquelle les Turcs entassèrent les têtes des trois ou quatre mille Serbes décapités à la suite du combat de Kaménictra, en 1809. Cette hideuse mosaïque raconte plus éloquemment que tous les récits quels abîmes de sang et de haine il y a entre les deux races, et combien d'un bout à l'autre des forêts, des montagnes et des plaines de la Serbie, toute idée de guerre avec les éternels ennemis est nationale. A Belgrade, le peuple n'a qu'à contempler la citadelle qui domine la ville pour se rappeler que, le 15 juin 1862, les Turcs se mirent tout à coup à bombarder la cité endormie et à la couvrir d'une pluie de fer et de feu, et que cette forteresse ne fut évacuée qu'en 1867.

Ces souvenirs joints à l'appel des frères de la Bosnie et de l'Herzégovine, exercent une influence irrésistible : croire que le prince Milan pourrait résister longtemps à ce souffle de croisade, à l'impulsion de ce présent poussé lui-même par un si terrible passé, c'était bien mal connaître la situation de ce Piémont danubien encore astreint à payer aux Turcs un tribut de 300,000 francs et à souffrir une petite garnison turque dans la forteresse de Mali-zvornik. Les Serbes, de plus, entre tous les Slaves du Midi ou Yougo-Slaves, sont arrivés à l'autonomie politique, seuls avec les Monténégrins. Leurs dix millions de frères subissent ici le joug austro-magyar, là le joug musulman. Ils savent que, d'un côté et de l'autre du Danube, ces opprimés se tournent vers Belgrade comme vers une cité sainte, vers un Capitole d'indépendance nationale. Ils se croient la mission historique de reconstituer la grande Serbie du quatorzième siècle. Arrêter un peuple qui a ces traditions et ces espérances, quand la situation paraît aussi favorable, est impossible, même à la plus habile diplomatie.

Mais si les Serbes sont vaincus, croira-t-on que la Russie laissera les Turcs occuper la principauté, reparaitre dans la citadelle de Belgrade, se dédommager par des acquisitions de territoire, est encore plus impossible. Au premier revers sérieux, la Russie se déclarera et agira. Il faut que les optimistes en prennent leur parti. Si les Serbes sont vainqueurs, c'est l'Autriche qui se déclarera contre eux, car la Serbie victorieuse exercerait une attraction irrésistible sur les Serbes autrichiens. Dans la Croatie, la Slavonie, les Confins militaires et la Hongrie, existent d'après les calculs les plus exacts, 927,322 Serbes. Ces Serbes exécutent les magyars, contre lesquels ils ont combattu ardemment en 1848. Emigrés de la Serbie, surtout en 1690, au nombre de près de 500,000, sous la garantie des promesses de Léopold Ier, ils virent ces promesses immédiatement violées, grâce à la double influence des magyars et des jésuites. Ce peuple venu librement, en vertu d'un contrat, sur le territoire hongrois, n'y a rencontré que récemment la liberté politique et la liberté religieuse, bien qu'il ait prodigué son sang dans les guerres de la monarchie.

Or, ces Serbes de Hongrie et des Confins sont tournés beaucoup plus vers Belgrade que vers Vienne. Les journaux nous disent quelle agitation règne parmi eux, et avec quel enthousiasme ils envoient à la libre Serbie leur or et leurs volontaires. Les intérêts de l'Autriche et ceux de la Russie sont donc, à ce point de vue, diamétralement opposés. Il faut que l'Autriche s'oppose au mouvement de ses sujets slaves vers la Serbie, dont elle doit souhaiter la défaite aussi passionnément que la Russie doit en désirer le triomphe. Dans les deux cas, les deux empires seront mis aux prises.

Mais alors quelle tempête dans le reste du monde slave, parmi ces Croates et ces Slovènes, au nombre de plusieurs millions, qui sont aussi ennemis que leurs frères Serbes de la magyarisation à outrance qu'on leur a fait subir! Toute la vallée du bas Danube et de la Save sera en feu, et nul ne peut prévoir les conséquences de cet ébranlement général de la Slavie.

Belgrade est une menace pour l'Autriche. Bâtie sur une hauteur, au confluent de la Save et du Danube, elle tient la clef de ces deux fleuves. Par le Danube, en trente-six heures de navigation et une heure de chemin de fer (à partir de Sissek), elle est en communication avec Agram, la capitale de la Croatie. L'Autriche n'y peut souffrir ni le prince Milan, ni le vainqueur turc.

On voit combien de questions complexes soulève la guerre qui commence là-bas, et combien fatalement la paix européenne est à sa merci. Reste à savoir ce que fera l'Allemagne; c'est le grand x du problème. Mais il ne faut pas oublier que l'Allemagne a deux visées : la domination de la Baltique et un débouché par l'Adriatique sur la Méditerranée et sur l'Orient. Au parlement de Francfort, en 1848, les

théoriciens du pangermanisme réclamaient les provinces slaves de l'Autriche au nom de la grande Allemagne. Il y a donc plus de chances pour que l'Allemagne se mette contre la Russie que contre l'Autriche, et l'avenir, je crois, confirmera la justesse de ce point de vue.

LOUIS ASSELINE.

Il y a une dizaine d'années, relate un journal de Paris, le *XIXe Siècle*, un de nos amis parcourait l'intérieur de la Serbie. Toutes les facilités lui avaient été données pour qu'il pût tout examiner et se rendre compte de tout. En visitant à Kragouievatz la fonderie de canons et l'arsenal, il fut frappé de l'activité qui régnait dans ce grand établissement et de l'énorme quantité d'armes et de munitions entassées dans les magasins. A son retour à Belgrade, il complimentait le prince sur ce qu'il avait vu. "Nous faisons de notre mieux, lui répondit Michel; mais il nous faut encore cinq ou six ans pour compléter notre armement. Alors je n'aurai plus qu'à donner le signal. — Et vous le donnerez? — Sans doute..... A moins, reprit-il en souriant, que d'ici là je ne me sois entendu avec les Turcs." Et comme notre ami paraissait surpris, le prince lui développa son programme.

Une des conséquences de cet état de choses devait être une constante préoccupation des choses militaires. L'armée avait été réorganisée, ou pour mieux dire créée en 1861 par les soins d'un officier supérieur du génie, un Français, le colonel Mondain, qui remplit durant quatre ans, de 1861 à 1865, les fonctions de ministre de la guerre à Belgrade.

Après son départ, le commandant Horstick, Prussien, entré au service serbe peu avant la guerre de 1870, fut placé à la tête de l'artillerie, qu'il a, dit-on, beaucoup améliorée. On a élargi les cadres et complété l'armement des milices. Il y a quelques mois, au moment de la première et de la plus vive surexcitation belliqueuse, l'armée ne se mit pas en campagne parce que le gouvernement avait reconnu qu'il n'était pas encore prêt. Rien ne saurait donner une idée de l'activité dévorante que l'on a mise l'hiver dernier à armer, équiper un nombre d'hommes considérable pour la principauté, puisque l'armée active ne dépasse pas 7,000 hommes sur le pied de paix et que maintenant plus de 100,000 hommes sont à la frontière.

Pour donner un exemple, nous dirons que dans le seul mois de février dernier, un marchand hongrois a conclu des contrats de livraison pour un nombre considérable de chevaux. Plusieurs officiers de cavalerie recevaient mission d'aller en Bessarabie pour y acheter immédiatement 800 montures. Le ministre de la guerre commandait à l'étranger 100,000 paires d'*opanka* (chaussures militaires), 60,000 manteaux de soldats, 50,000 tentes et 4 batteries de canons Krupp. Depuis, cette activité ne s'est pas ralentie.

Comme les caisses de l'Etat ne pouvaient suffire à la dépense, le gouvernement y subvenait grâce à des avances de plusieurs centaines de mille florins que lui faisait de riches patriotes. Aujourd'hui l'emprunt forcé de 12,000,000 est encaissé ou peu s'en faut: il a été souscrit, sans difficultés aucunes, sans résistances, avec un empressement touchant.

Il est possible que les Serbes ne soient entrés en campagne qu'avec l'espoir d'être secondés par la Russie. Mais quand un peuple fait d'aussi grands sacrifices que ceux que nous avons énumérés, il ne se résigne pas facilement à les avoir faits en vain; il ne renonce pas à la lutte parce que le succès se fait un peu attendre. Est-il bien certain, d'ailleurs, que les Serbes aient tort de compter, sinon sur le concours de la Russie officielle, du moins sur celui de l'argent et des volontaires russes? On télégraphie de Berlin au *Times* que le journal cléricale russe *Serkounve Obosveni* publie une adresse au général Tcherniaeff, signée par plusieurs membres du saint-synode, dans laquelle la tâche entreprise par le gé-

ral est représentée comme un service rendu à la croix, dans la lutte suprême contre le croissant. Comme, suivant cette adresse, la Russie religieuse est bien autrement puissante que la Russie officielle et nationale, le général Tcherniaeff, en contribuant à l'affranchissement de ses frères, s'est chargé d'une mission qui est approuvée et enviée par chaque Russe.

Les Monténégrins sont beaucoup plus heureux que les Serbes dans leurs opérations, si nous en jugeons par les dernières informations télégraphiques. Leur principal corps d'armée est arrivé, dit-on, à moins d'une heure de marche de Mostar, la capitale de l'Herzégovine. La résistance qu'ils rencontrent est tout-à-fait nominale; ce qui est extraordinaire en présence de l'acharnement avec lequel les Turcs combattent l'armée serbe. On dit que deux localités de l'Herzégovine, Sipink et Metrochuia, ont capitulé à la première attaque. Tout le pays est ouvert aux troupes du prince Nicola jusqu'à la mer, où se trouve le port turc de Klek. Dans un entretien avec le correspondant du *Times* à Parakin (Serbie), qui a eu lieu le 14, voici ce qu'a dit le prince Milan:

"Il est faux que la Serbie soit l'instrument de la Russie. Au contraire, la Russie nous avait conseillé de ne pas commencer la guerre. Le conflit a éclaté parce que la Serbie croit que sa prospérité est impossible dans les conditions qui existent. Je ne compte plus sur la diplomatie, mais sur les armes. La Serbie sera victorieuse, je le crois. Elle ne demande à aucune puissance de l'aider, mais elle compte qu'aucun Etat chrétien ne se tournera contre elle. La Serbie combatta jusqu'à la mort pour ses droits."

Ces paroles du prince Milan s'accordent de tous points avec la proclamation qu'il adressait à la nation serbe à la veille de l'ouverture des hostilités.

Le gouvernement turc continue à réunir des troupes. On télégraphie d'Alexandrie que trois mille Egyptiens sont encore partis dimanche pour Constantinople.

Le patriotisme et le dévouement montrés par les Turcs depuis le commencement de la guerre sont véritablement incroyables. A Constantinople et dans beaucoup d'autres villes les fonctionnaires ont abandonné plusieurs mois de leur traitement pour les besoins de l'armée, et un certain nombre de dames ont donné leurs bijoux pour les services publics.

Une lettre d'Andrinople porte que le gouvernement turc aurait opéré le désarmement et la dissolution des bandes de bochi-bozouchs et de Circassiens dont les atrocités en Bulgarie ont été signalées. Il faut s'en féliciter, si l'on ajoute foi aux détails que nous donne le *Daily News* sur les faits et gestes de ces bandes, et que nous reproduisons sans en garantir l'exactitude:

"Composés de la lie de la population turque et circassienne, à laquelle se joignent des bohémiens et des repris de justice, sans chefs responsables, les bachi-bozouks ont été lâchés en Bulgarie pour écraser l'insurrection à leur façon. Le résultat est le pillage, l'incendie et le massacre le plus épouvantable de vieillards, de femmes et d'enfants. C'est ainsi que la plus fertile et la plus productive province de l'empire ottoman devient un véritable désert.

"On évaluait le revenu prélevé par le gouvernement sur cette province à 800,000 liv. st. Cette année et l'année prochaine, elle pourra à peine donner le quart de cette somme. On ne peut apprécier le nombre des victimes. Les Turcs disent 18,050, les Bulgares, 30,000. Plus de 100 villages sont détruits. Je laisse de côté les quarante ou cinquante jeunes filles bulgares brûlées vives dans une étable et le massacre de plus de cent enfants dans une école.

"Un Polonais qui a parcouru la Bulgarie avec une escorte de douze bachi-bozouks, dit que, bien qu'il déteste les Russes, les Cosaques sont des modèles de bonne tenue et de discipline à côté des troupes irrégulières ottomanes. Les bachi-bozouks qui l'accompagnaient tuaient tout Bulgare qu'ils rencontraient sur leur chemin. Les enfants turcs eux-mêmes se vantaient du nombre d'infidèles qu'ils avaient tués."

L'attitude de la France, dans les événements de l'Est de l'Eu-

rope est celle d'une réserve absolue, et non pas d'indifférence comme le prétendent bon nombre de journaux.

La France veut résolument le maintien de la paix extérieure, afin de pouvoir se livrer librement à sa réorganisation intérieure, et de poursuivre en toute sécurité le développement paisible de ses institutions. Tel est le but des efforts du gouvernement, et il y persévérera dans l'avenir aussi résolument que dans le passé, avec la certitude qu'en agissant ainsi il répond aux intérêts du pays et aux vœux unanimes de l'opinion publique.

D'après le *London Standard*, des troupes égyptiennes continuent à quitter Alexandrie pour se rendre à Constantinople. On dit que le contingent fourni par le khédive s'élèvera à 12,000 hommes.

On lira avec intérêt, en présence des événements qui se déroulent dans la péninsule des Balkans, les renseignements que voici sur les populations qui occupent les provinces de la Turquie d'Europe, et le relevé général, fait d'après les *Salmams* ou almanachs officiels publiés tous les ans en Turquie, des habitants mâles de ces provinces :

10. Vilayet de Bosnie : mahométans, 309,522; non mahométans, 306,707 ;

20. Vilayet de Monastir : mahométans, 485,993; non mahométans, 418,805 ;

30. Vilayet de Janina : mahométans, 250,749; non mahométans, 467,601 ;

40. Vilayet de Salonique : mahométans, 124,828; non mahométans, 124,157 ;

50. Vilayet d'Andrinople : mahométans, 235,587; non mahométans, 401,248 ;

60. Vilayet de la province du Danube : mahométans, 455,768; non mahométans, 712,938.

D'après ce relevé, la population mâle dans les provinces européennes de l'empire ottoman est de 4,295,803 dont 1,862,347 mahométans et 2,433,356 non mahométans. La population mahométane ne l'emporte que dans 11 *scadnschaks*, ou arrondissements; dans 22 autres, ce sont les chrétiens qui forment la majorité. La population chrétienne est donc à la mahométane dans la proportion de 57 à 43.

Abstraction faite des principautés tributaires qui séparent l'empire ottoman de l'empire russe et de l'empire austro-hongrois, on peut dire que si les campagnes appartiennent aux chrétiens, les musulmans prévalent dans les villes. En mettant à part Constantinople, ville cosmopolite et néanmoins l'arche sainte de l'islamisme, on trouve *Larisse* (Thessalie), 30,000 habitants, la plupart musulmans; *Scutari* (Albanie), 38,000 habitants, dont 12,000 catholiques, 500 grecs, le reste musulman; *Bosna-Serat* (Bosnie), ville de 60,000 habitants dont les 5/6 sont musulmans. Mémo fait à signaler, dans la lointaine Crète, pour les villes de la Canée, c. s. Rotimo, et à Candie.

La *Ligue de l'instruction* fondée en France par M. Jean Macé, pour pourvoir l'armée française et les communes de France de bibliothèques libres, s'est réunie dernièrement à Paris, en assemblée générale, sous la présidence de son fondateur.

Dans un discours d'ouverture, le président a parlé des obstacles que la ligue avait dû rencontrer dans la surveillance dirigée par le gouvernement et les chambres contre son influence sur l'armée, mais il ajoute qu'elle avait eu le bonheur de franchir ces obstacles et qu'elle n'avait plus à les redouter.

L'organisation est florissante. Fondée en 1866, la ligue compte déjà 210 associations de district, plus de 30,000 membres, et possède 500,000 volumes.

La section parisienne de la ligue a fondé au-delà de 400 bibliothèques populaires et communales. Ses pétitions en faveur de l'instruction obligatoire ont reçu 1,250,000 signatures et elle a contribué à l'établissement de 170 bibliothèques militaires.

LA GUERRE INDIENNE.

L'Abeylle de la Nouvelle-Orléans écrit à ce sujet :

Ce sera une tache dans les annales du premier siècle de la république américaine, que la politique suivie à l'égard des anciens possesseurs du sol par les nouveaux occupants. Malgré la civilisation supérieure dont ceux-ci se targuent, on ne peut dire que la bonne foi dans l'observation des traités ait été leur apanage.

Ce n'est pas, il est vrai, le gouvernement de Washington qui manque à ses obligations, mais ce sont des agents infidèles et corrompus qui, en volant aux pauvres Indiens la majeure partie des provisions et des redevances qu'ils sont chargés de leur transmettre, les réduisent à la famine et au désespoir et les poussent ainsi à des prises d'armes.

On sait comment les agents procèdent. Quand les chefs sont réunis pour prendre livraison des bestiaux et des provisions, ils leur distribuent du whiskey, les enivrent et ne leur remettent qu'une faible partie des approvisionnements ou leur donnent des bestiaux malades, de la farine gâtée, etc. Au bout de quelques mois les Indiens n'ont plus rien, ils réclament vainement, et quand la faim les talonne trop, ils vont à la maraude et attaquent les trains d'émigrants ou les colonies.

C'est là l'histoire, sans cesse la même, de la plupart des soulèvements d'Indiens. Ensuite, quand ils ont été battus, ils se soumettent et acceptent de nouvelles conventions, mais qui ne sont pas mieux observées à leur égard que les premières.

Dans le cas particulier dont il s'agit, les Indiens semblent avoir été provoqués directement à la guerre. La région des *Black Hills* leur avait été réservée et il avait été convenu que cette région ne serait pas ouverte aux colons américains. On n'a pas oublié les avertissements donnés par le général Sheridan aux chercheurs d'or, et les avis officiels du gouvernement interdisant aux colons l'accès de ce pays.

Il n'a été tenu aucun compte de ces interdictions et de ces avertissements. Des compagnies d'aventuriers, des bandes de mineurs se sont dirigées vers le nouvel Eldorado. La plupart sont tombés victimes de la vengeance des Indiens.

Les chefs Sioux avaient déclaré que la guerre serait inévitable si les blancs essayaient d'occuper le territoire des *Black Hills*; et la guerre s'est allumée et elle va s'étendre probablement comme une traînée de poudre.

Le général Von Deyer, écrivant le 30 juin de l'agence *Red Cloud* au commissaire indien à Washington, lui disait :

"Soyez loyaux avec les Indiens, traitez-les avec autant de justice qu'ils étaient des êtres civilisés, et ils seront des amis; mais si l'on accumule les provocations sur eux, ils seront forcés de se battre."

Il y a une conclusion à tirer des faits passés. C'est que tout le mal vient des agents corrompus qui servent d'intermédiaires entre le gouvernement et les Indiens. Ces agents ont toujours été soutenus par un ring puissant à Washington, ring avec lequel ils partageaient leurs gains illicites. Il faut supprimer le ring et les agents et charger les officiers supérieurs de l'armée de veiller à l'exécution des traités et à la distribution des redevances stipulées. Ce moyen a déjà été suggéré et il nous paraît le plus pratique et le plus sûr.

REVUE COMMERCIALE.

Dans les annales du commerce canadien, 1872 est inscrit comme une année de bienfaits, de bonheur et de progrès. Cette année-là, nos exportations aux Etats-Unis s'élevaient à \$19,767,756. Malgré la crise commerciale qui se fait sentir depuis bientôt deux

ans, l'exportation de nos produits, chez nos voisins; n'en a pas moins considérablement augmenté. L'année dernière, elle s'élevait au chiffre de \$25,732,909. Cependant il y avait diminution de plus de cinq millions de piastres sur l'année 1874.

Voici le tableau de nos exportations aux Etats-Unis en 1872 et en 1875 :

	1872	1875
Mines.....	\$2,556,358	\$3,446,332
Pêcheries.....	59,911	1,644,826
Bois.....	6,109,642	6,355,902
Bétail.....	3,795,096	5,085,172
Produits agricoles.....	6,598,223	8,012,813
Produits manufacturés.....	380,127	750,436
Divers.....	268,289	347,426
Total.....	\$10,767,326	\$22,632,900

On voit donc que, le commerce de bois excepté, il y a eu augmentation partout, et encore l'exportation de nos bois n'a réellement diminué qu'en 1875. L'année précédente, nous en exportions aux Etats-Unis pour \$9,658,890.

En 1875, voici quels ont été avec les Etats-Unis, nos échanges d'animaux et de produits agricoles :

	Importations.	Exportations.
Chevaux.....	\$ 49,437	\$442,028
Bêtes à cornes.....	102,670	672,060
Cochons.....	068,091	151,953
Moutons.....	18,745	617,632
Volailles.....	00	45,943
Beurre.....	43,164	353,997
Fromage.....	12,648	198,878
Œufs.....	1,386	430,548
Laine.....	814,773	917,949
Foin.....	20,168	192,778
Houblon.....	19,549	109,530

Maintenant la part qui revient à la Province d'Ontario de cette importation d'animaux et de produits agricoles n'est pas considérable. Elle se compose seulement de 123 chevaux, 249 bêtes à cornes et 2 moutons. La Province d'Ontario n'a importé que pour \$716 de fromage et \$555 de beurre américain.

La part de la Province de Québec n'est guère plus considérable. En consiste en 173 chevaux, 107 bêtes à cornes et 5 moutons. Le reste se partage entre Manitoba et la Colombie Anglaise. Ces statistiques suffisent pour nous prouver que nos relations commerciales avec les Etats-Unis ne sont pas aussi désavantageuses qu'on serait tenté de le croire. Que le commerce devienne florissant, que la crise monétaire cesse et nous verrons nos voisins acheter ici beaucoup plus qu'ils ne nous vendent. Le fait que nos importations des Etats-Unis ont diminué l'année dernière d'au delà de \$3,500,000 est propre à nous en persuader.

LES PRUSSIENS ET HÉLIGOLAND.

Une nouvelle assez invraisemblable, écrit-on de Berlin au *Temps*, est arrivée de Londres. L'Angleterre serait disposée à faire le sacrifice de ses droits sur l'île d'Heligoland et à les céder, non pas au roi de Danemark, l'ancien souverain, mais à la Prusse. Ainsi parle le télégraphe.

Le roi de Danemark, lui, s'est désisté de toute prétention sur cette "importante possession" en 1814, par la paix de Kiel, lorsque l'île se trouvait déjà au pouvoir des Anglais depuis 1807; il ne la possédait d'ailleurs que comme duc de Schleswig-Holstein. Puisque le Schleswig-Holstein appartient aujourd'hui à la Prusse, ne semble-t-il pas tout simple d'offrir Heligoland à cette puissance, du moment qu'on en veut plus pour soi-même?

Les Anglais sont des gens pratiques. Ils ne feraient pas un mauvais marché si, en cédant à l'Allemagne l'île de Heligoland avec ses quinze moutons et ses trente pommes de terre, objets de commerce auxquels il faut joindre quelques

homards dont l'imprudence cause la perte, ils achetaient son alliance contre la Russie, ou du moins éveillaient les susceptibilités du cabinet de Saint-Petersbourg.

Et l'Allemagne, de son côté, dans le cas improbable où elle croirait devoir jouer sur cette carte la confiance de la Russie, montrerait que si elle ne vend pas cher son amitié, elle sait du moins la vendre; spectacle humiliant pour la France.

On ne peut reprocher aux Anglais de s'exagérer l'importance d'Heligoland, comme possession anglaise. A la Chambre des lords, dans la séance du 13 mars, cette île, ou plutôt cet îlot, a eu les honneurs d'une discussion sérieuse quoique fréquemment interrompue par des rires. Voici, d'après un numéro du *Times*, les propres paroles du comte de Rosebery :

"Je présume que les notions de la plupart de Vos Seigneuries sur l'île d'Heligoland ne vont pas beaucoup au delà de ces deux faits, à savoir, premièrement, qu'une table de jeux existait il y a quelques années, et secondement, que l'année dernière tout l'endroit a été presque complètement détruit par les lapins."

Lors du blocus continental, Heligoland était utile aux Anglais pour y débarquer leurs marchandises. Aujourd'hui, elle ne leur rend aucun service. Ils n'en font rien; ils n'y ont pas élevé une seule batterie; ils y entretiennent seulement un petit stationnaire, un lougre qui moisit d'inaction devant les fenêtres du "gouverneur."

Les Allemands, peut-être, en feraient quelque chose. Un bon monsieur, qui n'a jamais été à Heligoland, me disait: "Nous en ferons le Cronstadt des bouches de l'Elbe." Cronstadt! Mais Cronstadt a plus de 50,000 habitants, qu'on ne logerait pas dans tout Heligoland. Pour établir des quais, des docks, les chantiers, des arsenaux, il faut avoir de la place. Où la prendre? Le mouillage d'Heligoland n'offre pas les sécurités nécessaires. Tout au plus l'Allemagne pourrait-elle faire de ce récif une petite citadelle, et, par des jetées, améliorer le port, qui acquerrait ainsi une certaine valeur stratégique, parce qu'il commanderait les embouchures de l'Elbe, du Weser et de l'Elder. Sa flotte aurait là un point de rassemblement sous la protection d'un fort, mais cela exigerait des travaux énormes, attendu que la profondeur de l'ancre ne dépasse guère, entre le banc et l'île, une brassée et demie et deux brasses, et ne va jusqu'à sept brasses qu'en dehors, du côté de la pointe septentrionale, comme vous le verrez sur toute bonne carte nautique.

Je ne nierai pas qu'il existe en Allemagne une sorte d'agitation en faveur d'Heligoland. On l'appelle "la perle de la mer du Nord." Les touristes et quelques femmes poétiques gémissent d'y voir l'étendard anglais, bien qu'au fond il soit agréable de pouvoir dire, après un voyage à Heligoland, qu'on a été "en Angleterre."

Je crois même que l'amirauté allemande verrait avec plaisir cette île devenir, pour la première fois, une annexe de l'Allemagne. En revanche, je suis convaincu que tout Allemand sensé sait à quoi s'en tenir sur la valeur du dit écueil, dont l'acquisition, en d'autres temps, ne signifierait pas grand-chose, mais aurait en ce moment une signification grave.

On a remarqué à Berlin un article de l'*Army and Navy Gazette*, la feuille anglaise spéciale pour les questions militaires et nautiques. Cet article, publié aussitôt après le retour des lords de l'amirauté, est très élogieux pour la marine allemande. "Si tous les bâtiments de guerre allemands déjà bâtis et prêts," y est-il dit, "étaient en état de service et renforcés de deux ou trois autres qui sont déjà presque terminés, l'Allemagne disposerait d'une force navale à laquelle on pourrait sans exagération appliquer le mot formidable, et qui suffirait probablement pour faire pencher la balance du côté où elle se rangerait, entre deux puissances de ressources à peu près égales."

LE MARIAGE EN FRANCE.

M. Eugène Chapus a donné dans le *Sport* des renseignements de statistique intéressants sur le divorce et la séparation en France.

Les causes de la demande en divorce ou séparation varient avec chaque législation. Il en est cependant que toutes ont adoptées; de ce nombre: l'adultère, les mauvais traitements, l'abandon, la condamnation à une peine infamante. L'Angleterre admet comme cause légitime une absence non justifiée de plus de deux années mais elle repousse le consentement mutuel; la Belgique et la Roumanie l'admettent; l'ancienne loi française l'admettait aussi. En Suède, on admet la haine et la méchanceté évidentes; dans le Wurtemberg, les fraudes pratiquées pour arriver au mariage.

Là où n'existe pas l'assistance judiciaire, il est évident que les classes aisées ont seules le privilège du divorce. En Angleterre, quand il n'y a pas longtemps de cela—la Cour des lords prononçait seule sur le divorce, les procès de cette nature étaient rares, car les frais étaient énormes. En France, avant 1851, date de la mise en vigueur de la loi sur l'assistance judiciaire, on n'avait compté, de 1841 à 1851, qu'une moyenne annuelle de 1,529 demandes en séparation. A partir de 1851, le nombre s'en accrut sans relâche et avait dépassé 3,000 en 1869, c'est-à-dire qu'il avait doublé.

Sur cent procès, la femme est en moyenne quatre-vingt-huit fois demanderesse et invoque les sévices et injures à l'appui de sa demande. Assez généralement, pour les douze cas restants le mari fait valoir l'adultère de la femme.

La durée du mariage influe sur le nombre des demandes en séparation. Sur cent demandes, une seule émane d'époux mariés depuis moins d'un an; il est évident que, dans un aussi petit espace de temps, on n'a pu se bien connaître. De un à cinq ans de mariage, la proportion est de 28 pour 100. On pourrait croire qu'après dix à vingt années de vie commune, les époux ont dû se façonner mutuellement aux aspérités de leur humeur: point; la proportion atteint son maximum: 35 pour 100.

En France, les juges accueillent de 76 à 80 pour 100 des demandes en séparation: on se demandé avec inquiétude dans quelle disposition d'esprit doivent se trouver les époux contraints, de par la sentence rendue, de réintégrer le domicile conjugal, après un procès où par l'organe de leurs avocats, ils se sont littéralement entraînés dans la fange.....

Un tiers des mariages dont la rupture est sollicitée sont restés stériles.

Des calculs établissent que le nombre des époux qui se séparent chaque année à l'amiable, c'est-à-dire sans bruit, sans scandale, sans frais surtout, est double des séparés judiciairement. Admettons ce fait, cela nous donne six mille séparations annuelles pour deux cent quatre-vingt mille mariages, soit 2.14 pour 105; résultat qui n'a vraiment rien d'effrayant. Voyez un peu: 2.14 mauvais mariages, pour cent mariages bien assortis ou réputés bons; 2.14 mauvaises chances seulement, contre 97.86 bonnes: la conséquence rigoureuse qu'il faut tirer de ce rapport arithmétique est bien simple, et la voici:..... marions-nous!

FEU JOHN PRATT.

Il y a huit jours à peine on saluait avec bonheur, sur les rues de Montréal, cette figure sympathique que les Montréalais regardaient avec raison comme l'expression vivante de ce que peuvent le travail et l'énergie servis par un jugement sain et une intelligence pratique des affaires commerciales. On ne pouvait dissimuler un sentiment d'admiration en présence de ce brave citoyen qui par un travail honnête et consciencieux était arrivé si sûrement à s'élever au-dessus de la plupart des hommes d'affaires de son pays. En Canada, surtout dans la province de Québec, son opinion faisait autorité incontestable dans les transactions commerciales. Son

nom commandait immédiatement le respect, car ce nom rappelait la longue chaîne de succès qui ont marqué la carrière de M. Pratt; on pensait à la Compagnie du Richelieu, à la Banque du peuple, à la Commission du Havre, aux manufactures de coton et à nombre d'autres institutions auxquelles était attaché le nom de M. Pratt.

M. John Pratt est né à Berthier (en haut) le 20 juillet 1812. Il venait d'atteindre sa soixante-quatrième année. Son père était marchand. En 1833, il partit en compagnie de son frère, M. Chs. F. Pratt, décédé dernièrement, pour ouvrir un magasin à Québec sous le nom de C. F. Pratt et Cie. La même année, M. John Pratt se rendit aux Trois-Rivières pour fonder une nouvelle maison de commerce pour le bénéfice de la société.

On voit que les frères Pratt allaient vite en besogne. Dans une seule année ces deux jeunes commerçants avaient su étendre leurs relations d'affaires à deux des premières villes du Canada. Bientôt Québec et Trois-Rivières ne répondirent plus à leur ambition. Il leur fallait le marché de Montréal. En 1839, ils fondèrent à Montréal, sous le nom de John Pratt et Cie., un magasin de cuir qui a été la base d'une fortune colossale qui s'élève à plus d'un million. En 1852, le magasin de Québec fut fermé, et M. C. F. Pratt vint à Montréal apporter à son frère le concours de son travail et de son expérience. On a connu la maison de John Pratt et Cie. Pendant vingt-cinq ans elle a été à la tête du commerce de cuir. Les vastes tanneries de Roxton Falls ont été établies par les MM. Pratt.

En 1869, les frères Pratt se retirèrent du commerce. M. Chs. F. Pratt se contenta de jouir paisiblement de la belle fortune qu'il avait si justement acquise, et M. John Pratt continua à diriger par ses conseils plusieurs institutions financières ou commerciales dont il avait été l'un des appuis ou des fondateurs. Au moment de sa mort, il était président de la Compagnie du Richelieu depuis 1867; président de la Compagnie de caoutchouc; président de la Compagnie de tissage de Montréal; vice-président de la Compagnie d'Assurance des Citoyens; vice-président de la Compagnie de tapis à l'huile de la Puissance. M. Pratt a succédé à feu M. Sincennes comme président de la Compagnie du Richelieu et à feu M. H. B. Smith comme président de la Banque du Peuple. La Compagnie de coton de Valleyfield le comptait au nombre de ses directeurs.

En 1863, M. Pratt fut nommé Commissaire du Havre et démis, l'année suivante, par le gouvernement conservateur en compagnie de l'Hon. John Young et de M. Cramp. En 1874, au retour des libéraux au pouvoir, il fut appelé de nouveau à faire partie de la Commission du Havre dont il a été membre depuis.

M. Pratt, comme tous les hommes de mérite, était humble et modeste. Plusieurs fois il refusa des candidatures au Parlement. S'il l'eut voulu, depuis dix ans il aurait été député de Montréal-Est et maire de Montréal. En 1872, M. Jetté lui-même le désigna comme l'adversaire de Sir Geo. Cartier, mais M. Pratt refusa. Lorsque la confiance de ses concitoyens lui offrait des charges d'honneur, il refusait sans cependant se montrer indifférent aux intérêts de son pays. Il faisait largement sa part par sa grande influence dans les cercles du commerce. Le parti de la réforme a toujours trouvé en lui l'un de ses plus dévoués amis. Longtemps, on conservera, au milieu des luttes de l'avenir, un bon souvenir des services désintéressés et généreux que M. Pratt a rendus à son parti.

Le parti dominant à Ottawa se proposait de prouver faiblement mais sincèrement sa reconnaissance à M. Pratt. La première occasion devait lui ouvrir les portes du Sénat et en faire l'un de nos pairs canadiens.

Dans la vie privée, M. John Pratt était le type du parfait gentilhomme. Poli, affable, obligeant, il comptait un nombreux cercle d'amis. La bonté de son cœur et son esprit

de charité l'avaient rendu cher à plusieurs institutions publiques. Pour l'éducation du peuple et pour le soulagement de la misère et de l'humanité souffrante, sa main était toujours ouverte.

Son deuil s'étend à tout le public, car la mort de M. Pratt n'est pas une perte ordinaire. En lui le pays perd un bon patriote, la société un excellent citoyen, le commerce un membre éminent, les institutions de charité un grand bienfaiteur, le parti de la réforme un ami dévoué.

C'est une vérité passée à l'état d'axiôme que la ventilation, loin de n'être qu'une question d'agrément ou de bien-être, est une question vitale; mais la pauvreté est le plus souvent une négligence coupable l'ont fait reléguer au nombre des choses futiles. Que résulte-t-il de cette apathie ou de cette indifférence? L'affaiblissement graduel de la santé.

Lorsqu'on sait que pour alimenter convenablement la respiration d'une seule personne, pendant une heure, il faut en moyenne 66 mètres cubes d'air, ou à peu près 550 pieds cubes, on se demande comment tant de pauvres familles peuvent vivre l'hiver, resserrées, comme elles le sont, dans des habitations de 20 pieds carrés. Elles vivent, mais hélas! de quelle vie! Empoisonnées lentement par un air vicié, corrompu.

Maintenant, plus d'objection possible. On ne pourra plus prétexter pauvreté, il faudra plaider négligence. Nous avons sous les yeux les plans d'un système de ventilation breveté, approuvé par les hommes de l'art, et avant tout, à la portée de toutes les bourses.

C'est M. Geo. Yon, de Montréal, qui est parvenu après vingt années d'expériences et d'observations réitérées à résoudre le problème difficile d'un système efficace de ventilation à bon marché. Nous sommes convaincu avec l'inventeur, M. Yon, que personne, maintenant, n'est assez pauvre pour ne pouvoir se procurer son ventilateur.

Un simple tube métallique en forme d'entonnoir communiquant au moyen d'une soupape, avec les tuyaux du poêle et des cheminées, voilà tout le mécanisme. On ne saurait trop faire d'éloges de cet appareil de ventilation. Conforme aux données de la science, il a l'avantage d'être à la portée de toutes les bourses. Grâce à lui, le renouvellement de l'air dans les appartements se fait d'une manière graduelle et continue.

Pour aérer une chambre on a généralement l'habitude d'en ouvrir les fenêtres. L'air de l'extérieur se précipite alors dans l'intérieur assez rapidement, mais l'atmosphère de l'appartement, en se mêlant à l'air extérieur, se refroidit, et on est bientôt frappé d'un rhume, d'une bronchite, etc., etc., si on est en transpiration. D'un autre côté, lorsque, pour aérer une chambre, on ouvre une fenêtre, l'air extérieur vient bien refroidir l'air intérieur et le rendre plus agréable à respirer, mais les gaz délétères qui se tiennent près du plafond y restent en suspens. Avec le ventilateur de M. Yon il n'existe aucun de ces inconvénients. Les gaz sont entraînés au dehors à mesure qu'ils se produisent. L'aspirateur fait tranquillement son œuvre. A mesure qu'il enlève l'air vicié de l'intérieur, l'air pur du dehors pénètre graduellement par les fissures des portes et des fenêtres, et en si petite quantité qu'on ne s'en aperçoit pas.

Il n'en faut pas plus pour amener le lecteur à se rendre compte de l'efficacité du ventilateur breveté de M. George Yon.

Pour plus amples informations, s'adresser au no. 241, rue St. Laurent, Montréal.

NOUVELLES DIVERSES.

—Le Sénat vient de rejeter, en France, la loi adoptée par l'Assemblée Nationale sur la collation des grades universitaires.

—Pendant les six premiers mois de 1876, le nombre de faillites aux Etats-Unis a été de 4,600 contre 3,563 pour le premier semestre de 1875. Le passif des faillis était de 108 millions contre 76 millions pendant la période correspondante de l'armée dernière.

—A la suite de la décision prise par M. de Bismark et communiquée à l'évêché de Metz, annonçant que les élèves du grand séminaire devront désormais satisfaire au service militaire, vingt et un de ces jeunes séminaristes ont quitté Metz et sont entrés en France.

—Les troubles qui ont éclaté en Belgique, à la suite des élections ont, dit le *Temps*, causé de l'étonnement en France. Malgré la vivacité des passions politiques, chez nous, le jour des élections et son lendemain ne sont jamais marqués par des désordres; le parti vaincu, quel qu'il soit, accepte l'arrêt du scrutin et reste calme. Si, en Belgique, les élections amènent trop souvent des troubles, c'est peut-être parce que les passions religieuses sont encore plus en jeu que les passions politiques. Chez nous, un électeur vote pour son parti; en Belgique, il vote pour sa foi, et il a la folie de la victoire ou la fureur de la défaite.

—Nous trouvons dans le *Sidèle* les détails suivants, qui nous paraissent intéressants, sur les Facultés libres existantes en vertu de la loi de 1875 :

A Paris les Facultés libres comptent 125 élèves en droit, 30 en lettres et 8 en sciences.

Le budget se compose des sommes recueillies par les évêques [s'élevant au 14 juin 1876, à 1,003,338 fr.], de fondations spéciales et du produit des quêtes donnant un total inconnu.

A Angers le nombre des élèves est de 38. Il n'y a qu'une Faculté de droit.

On prépare pour octobre des bâtiments pouvant recevoir 50 internes. On a admis 10 élèves bénévoles.—Les art. 14 et 15 du règlement exigent que les élèves soient catholiques et assistent aux offices.

Les fonds viennent de souscriptions. Les ecclésiastiques et les congrégations du diocèse seront soumis à une contribution annuelle.

A Lyon, la Faculté libre de droit, la seule qui existe encore, comprend 47 élèves; avec les bénévoles et les capacitaires, 62.

A l'institut catholique de Lille, il y a 50 élèves.

Si on ajoute à ces chiffres une centaine d'étudiants en théologie, on arrivera au dénombrement à peu près exact fréquentant, à l'heure qu'il est, les diverses Facultés libres.

—On continue à Woolwich, les épreuves du gigantesque canon de 80 tonnes. Ces jours derniers, après avoir augmenté un peu la charge de poudre, on a tiré deux nouveaux coups avec une charge de 117 kilog. de poudre en grains et un projectile de 665 kilog. La vitesse initiale mesurée a été de 455 mètres, presque un demi-kilomètre, à la seconde.

La commotion produite par la détonation est considérable. A 45 mètres de distance, les artilleurs sont fortement secoués. La terre tremble à plus de 200 mètres. Le souffle de cette bouche à feu formidable suffirait pour renverser et pour tuer un grand nombre d'hommes. On avait, au dernier essai, revêtu de feuilles de tôle une forte pièce de bois placée un peu sur le côté de la ligne du tir, dans le but de la préserver de l'action des grains de poudre projetés hors de l'âme. Ces grains enflammés furent chassés avec assez de violence pour percer la tôle, qui fut littéralement criblée de trous.

Une planche, sur laquelle se trouvait une grosse pierre, avait été disposée sur le sol, à 2 mètres environ de la bouche de la pièce. Dans le tir, les gaz de la poudre firent passer la pierre à travers la planche, comme un stylet à travers une feuille de papier. La pierre fut retrouvée in'acte, enfoncée dans le sol.

—LES SOCIÉTÉS DE TEMPERANCE EN ANGLETERRE.—Les sociétés de tempérance en Angleterre viennent de faire une nouvelle tentative à la Chambre des communes pour obtenir une loi répressive de l'ivrognerie. Sir Wilfrid Lawson, l'un des plus ardents apôtres de leurs principes, a fait à ce sujet un discours très-véhément.

Effrayé des ravages que cause l'abus des boissons alcooliques, las de donner des conseils qui ne sont pas suivis, découragé par l'opposition qu'il rencontre chez ceux qu'il voudrait relever, l'orateur a demandé que la loi pénale vint en aide aux abolitionnistes et qu'on ne se bornât plus à quelques mesures préventives.

La thèse de la non-réglementation a été défendue par M. Sam. M. Morley, un autre philanthrope bien connu, lui aussi, déplore les ravages de l'ivrognerie, mais il craint que les mesures proposées ne soient inefficaces et ne soulèvent l'hostilité des classes ouvrières que le législateur voudrait protéger contre elles-mêmes. Il préconise donc les moyens indirects déjà en usage et l'extension de l'instruction.

La Chambre lui a donné raison en repoussant par 209 voix contre 51 la proposition de sir Wilfrid Lawson.

—L'Amérique est la terre bénie des sectes religieuses les plus intéressantes et souvent les plus bizarres. L'une des plus curieuses est celle des rassistes ou harmonistes, dont un journal pennsylvanien décrit les costumes et les mœurs.

Cet ordre a été fondé par un petit fermier allemand nommé Rapp, qui émigra du Wurtemberg en 1805 et vint s'établir, avec quelques prosélytes qu'il avait endoctrinés, dans une vallée de l'Ohio, où s'éleva rapidement une ville à laquelle il donna le nom d'Economy.

Les harmonistes avaient d'abord conservé la vie de famille, et ne s'étaient point prononcés contre le mariage; mais en l'année 1807, une grande ferveur religieuse s'empara de la communauté. Plusieurs de ses membres se persuadèrent qu'ils ne pourraient sanctifier leur vie qu'en la conformant à l'esprit de l'Evangile et aux recommandations du Christ, c'est-à-dire en renonçant au mariage. Rapp, après leur avoir conseillé de réfléchir mûrement avant de mettre cette résolution en pratique, s'y conforma lui-même, ainsi que son fils. Depuis ce moment, aucun mariage n'a eu lieu à Economy, et aucun n'y est venu au monde.

Pensez-vous demandait-on à l'un d'eux, que le célibat soit un régime favorable à la santé? Certainement lui fut-il répondu. Frère Rapp est mort à 90 ans, et, sans les maladies causées par l'insalubrité de l'air dans l'Indiana, beaucoup de nos membres auraient vécu plus longtemps. Ce qu'il y a de certain, c'est que le village d'Economy compte beaucoup de septuagénaires, que tous les hommes et femmes sont robustes, bien portants, de joyeuse humeur, entièrement satisfaits de leur genre de vie, et attendant la mort sans crainte, persuadés que Dieu les comptera au nombre de ses élus.

Les premiers compagnons de Rapp avaient mis tous leurs biens en commun, et les harmonistes ont toujours vécu depuis sous le régime du communisme le plus absolu.

Depuis soixante-dix ans, ils ne se sont jamais occupés de demander à Rapp, ou à ses successeurs, compte de leur administration. Ce n'est que tout récemment que l'on a pu apprendre que leur avoir peut être aujourd'hui évalué à quinze millions de francs, dont le revenu n'est employé que par une faible partie dans la ville même. Le reste sert à l'entretien de plusieurs centaines d'harmonistes, répandus dans les divers Etats de l'Union Américaine. Partout où se trouvent ces estimables enfants de l'harmonie, on vante leur probité, leur douceur, la régularité de leurs mœurs, leur fidélité à remplir leurs engagements.

Cette petite société communiste d'Economy est destinée par sa constitution même à s'éteindre et à disparaître tôt ou tard, puisqu'elle a renoncé elle-même à se reproduire en renonçant au mariage.

On se demande alors ce que deviendront leurs possessions et les capitaux considérables qui composent leur fortune actuelle.

—LA SANTÉ DE PIE IX.—Pie IX serait sujet à des évanouissements qui, devenus dans ces derniers temps plus fréquents et plus prolongés, font craindre dans son entourage une issue fatale et prochaine. En prévision de cet événement, tout est déjà préparé pour l'élection, dans un conclave, du successeur de Pie IX. Les *schede* (bulletins de vote) pour le conclave sont imprimés, et on a choisi le local où il doit avoir lieu.

On sait que depuis le commencement de ce siècle tous les conclaves se sont tenus au palais du Quirinal; mais ce palais est aujourd'hui la résidence officielle de Victor-Emmanuel. On a dû songer à un autre local; on a choisi les dépendances de la basilique de Saint-Pierre où se trouvent des chambres qui, en 1854, en 1861, en 1867, en 1869 et en 1870 ont servi à loger un grand nombre d'évêques.

Dans l'entourage de Pie IX, on prononce tout bas le nom de son successeur. Les deux candidats qui semblent avoir le plus de chances d'hériter de la succession de Pie IX sont l'archevêque actuel de Naples et l'ex-évêque de Teano, promu cardinal dans le dernier consistoire.

—Le Sénat des Etats-Unis a autorisé le président de la République à négocier avec le gouvernement anglais l'adoption d'une monnaie de compte commune aux deux pays.

Le bill dispose "que la monnaie de compte sera représentée en Angleterre et aux Etats-Unis par une pièce d'or, du type appelé *dollar*, et que cette pièce pèsera vingt-cinq grains *troy* et un neuvième, son titre étant de vingt-deux grains *troy* et six dixièmes d'or fin." Le bill ajoute "que tous les comptes concernant les transactions à régler en cette monnaie de compte seront établis par dollars et par cents, ou fractions de cents. La monnaie sterling serait convertie en monnaie dollar en tenant la livre sterling pour l'équivalent de cinq dollars, le shilling de vingt-cinq cents, la pièce de six pence de douze cents et demi, le penny de deux cents, et le farthing d'un demi cent." En outre, il serait loisible de frapper des pièces multiples du dollar, et toutes ces diverses monnaies seraient regardées comme étalons légaux dans l'un et dans l'autre pays.

L'objet que se propose le bill est assurément très souhaitable, et nul doute que l'existence dans le Royaume-Uni et aux Etats-Unis de deux modes différents d'exprimer les prix ne soit nuisible au commerce. Elle est désavantageuse aux plus petits marchands, qui sont en même temps les moins instruits; elle restreint ainsi les transactions, et partant les services que les deux pays sont susceptibles de se rendre mutuellement. On peut espérer, en outre, que si une monnaie de compte était jamais adoptée par tous les peuples parlant la langue anglaise, c'est-à-dire par les communautés d'habitants les plus répandues sur la surface du globe, et probablement aussi les plus commerçantes, cette monnaie deviendrait peu à peu d'un usage universel parmi les autres nations, et le commerce se trouverait ainsi débarrassé d'une des entraves qui le gênent et le diminuent.

—On écrit de Rio de Janeiro:

La mission dont est chargé au Brésil Mgr. Roncetti, consiste à obtenir du gouvernement brésilien qu'il ne s'oppose pas à ce que les francs-maçons soient exclus des confréries et à préparer les bases d'un nouveau concordat.

L'évêque d'Olanda ne retournera dans son diocèse que lorsque les bases du nouveau concordat auront été arrêtées entre Mgr. Roncetti et le gouvernement brésilien.

—Nous lisons dans le *Journal du Havre*:

Le paquebot la *France* emporte un grand nombre de pigeons-voyageurs. La Compagnie transatlantique veut faire des expériences assurément très intéressantes, sur les aptitudes et sur les forces des pigeons dans les longues traversées. Il y a un an, elle a acheté à Anvers 40 couples des plus beaux pigeons. Elle va les répartir entre New-York, Fort-de-France, Saint-Thomas et Saint-Nazaire, où sera installé le pigeonnier central.

Ces pigeons resteront toujours dans les localités où on les aura tout d'abord transportés; ce sont leurs petits qui vont servir à établir les communications. Un paquebot, à deux cent lieues de France, lâchera un couple de pigeons qui, à raison de vingt-cinq lieues à l'heure, apporteront à Saint-Nazaire la nouvelle que tout va bien à bord; à deux cents lieues de Fort-de-France ils feront connaître l'arrivée prochaine du bâtiment. S'ils était possible d'avoir, sur un parcours, des points de repère de deux cents lieues, on pourrait établir une communication continue.

Ce que les expériences vont faire connaître, c'est l'espace qu'un pigeon peut parcourir, le temps durant lequel il peut voler sans prendre de nourriture. On saura aussi, de cette façon, quelle est l'influence exacte des vents sur son vol, soit au point de vue de la rapidité soit sous le rapport de la direction.

Ce même paquebot a embarqué une machine électrique Gramme semblable à celle qui, installée sur l'*Amérique*, a donné de si bons résultats.

—Le dernier numéro de la *Gazette de Fankfort* a paru enquirlant à l'occasion du centenaire américain. Dans l'article consacré à cette solennité, l'organe républicain allemand forme le souhait qu'à la célébration du second centenaire le drapeau des Etats-Unis d'Europe salue le drapeau des Etats-Unis d'Amérique.

—M. Tucker a présenté à la Chambre un bill dont l'objet est de relever le général Beauregard de l'interdiction des droits politiques, encourue pour participation à la révolte sécessionniste. Le bill a été adopté.

ANNONCES NOUVELLES.

HECTOR PAGEAU

SEUL AGENT

POUR LES MACHINES A COUDRE

RAYMOND,

No. 92, R. E. ST. JEAN,

HAUTE-VILLE.

A toujours en mains un grand assortiment d'AIGUILLES pour toutes sortes de Machines à Coudre.

Québec, 24 juin 1876.—1m.

VINS, LIQUEURS !!

Vins de la Maison Duclos Freres

BORDEAUX.

Nazaire Turcotte

MARCHAND DE VINS ET LIQUEURS, EN GROS

RUE DALHOUSIE.

Vient de recevoir directement de Bordeaux par le *Trach*, du vin français rouge et blanc, en bouteilles et demi-bouteilles, ainsi qu'en fûts, par barriques et demi-barriques, aussi de l'absinthe Suisse, du Vermont, etc.

Les vins blancs, de qualité exceptionnelle, se composent surtout de Sauternes et de Barsac.

Le *Stretthey*, autre navire français, venu de la Charante, a apporté aussi une cargaison de Cognac en fûts et en caisses de la fameuse maison QUANTIN & Co.

Ces vins et liqueurs sont en vente dans les principales maisons de la Cité.

Québec, 10 juin 1876.

BRITISH NORTH AMERICAN,

Maison de Rafraichissements

SITUÉE

A la Canadienne

A un mille de distance du Pont Dorchester.

Les habitués du Delmonico et le public en général reront certains de trouver au British North American, les vins les mieux choisis et les meilleurs préparés. La nouvelle maison de M. Thomas Lavallée est une maison de premier ordre, tout-à-fait exceptionnelle.

Québec, 10 juin 1876.

MOUNTAIN HILL HOUSE

(ci-devant Hôtel Fréchette.)

94, Cote Lamontagne, Basse-Ville, QUEBEC.

JOSEPH TRUDEAU,

Propriétaire.

Québec, 3 juin 1876.

DUQUET & DALLAIRE

Horlogers et Bijoutiers.

No. 179,

RUE ST. JOSEPH, ST. ROCH.

MM. Duquet et Dallaire viennent de recevoir leur dernière importation qui complète leur assortiment en

MONTRES ET BIJOUX,

EN OR ET EN ARGENT.

HORLOGES, ETC., ETC.

qu'ils vendent à très-bas prix.

Montres, Horloges et Bijouteries réparées et garanties.

Toute commande sera exécutée avec soin et promptitude.

DUQUET & DALLAIRE,

179, Rue St. Joseph.

Québec, 3 juin 1876.—1m.

J. & W. REID

No. 40, Rue St. Paul, Quebec.

Manufacturiers de Papier-Fentre pour le rembrissage des maisons et pour mettre sous les tapis.

Papier Goudronné pour couvertures de maisons.

Papier à envelopper, Gris, Brun, Drab et Manilla, de toute grandeur et de toute qualité.

Sacs de papier fait à la machine, pour épices et nouveautés, de toute qualité et de toute grandeur.

Livres blancs, pour comptes ou mémoires, grands ou petits faits sur commande, dans le plus court délai.

IMPORTATEURS ET MARCHANDS

De papier à écrire, d'Enveloppes, de Plumes et d'Encre.

Enfin toutes sortes de Papeteries.

Le tout sera vendu au plus bas prix, soit en gros, soit en détail.

Tapisseries, en gros seulement.

J. & W. REID,

Québec, 18 juin 1876.

PROGRES.

NOUVEAU MAGASIN

DE

CHAUSSURES,

EN GROS ET EN DETAIL,

Au No. 260, Rue St. Joseph, vis-à-vis M. Frs. Leflamme, boulanger, et au No. 60, RUE DU PONT, ST. ROCH.

M. GEORGE BINET

Désire informer ses amis et le public en général qu'il a en main un assortiment considérable de CHAUSSURES FINES ET DE TRAVAIL, de la plus grande élégance et de la première qualité, qu'il vendra à très-bon marché.

Il est aussi prêt à recevoir des commandes pour des ouvrages de toutes descriptions dont il garantira la solidité; vu qu'il emploie, pour la confection de ses chaussures, les meilleurs matériaux et les meilleurs ouvriers; le tout sous la surveillance de M. C. BINET, père, autrefois de la société CAMPBELL & BINET, du faubourg St. Jean.

Les chaussures suivantes seront toujours en main, telles que:

BOTTINES DE PRUNELLE, pour Dames, Filles et Enfants;

BOTTES, SOULIERS et CONGRESS de travail, pour Hommes et Garçons;

CHAUSSURES FINES pour tous les goûts. Une visite est respectueusement sollicitée.

GEO. BINET.

N. B.—Les marchands de la campagne sont spécialement invités à venir examiner nos chaussures et voir nos prix avant d'acheter ailleurs.

Québec, 24 juin 1876.—1m.

Au Bloc Brunet

COIN DES

Rue St. Joseph et de la Chapelle,

ST. ROCH.

L. N. HENAUULT

Marchand de Nouveautés

A l'honneur d'informer ses pratiques et le public que son importation du printemps est maintenant reçue et que tous les départements de ses magasins sont au grand complet.

SPÉCIALITÉS DE CHAPEAUX,

FLEURS,

ÉTOFFES A ROBES

ET A COSTUMES,

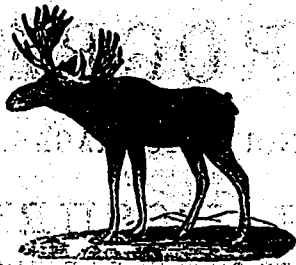
ETC., ETC.

DRAPS, TWEEDS, ETC.

Une visite est respectueusement sollicitée.

L. N. HENAUULT.

Québec, 27 Mai 1876.



J. B. LALIBERTE,
CHAPELIER ET MANCHONNIER,
No. 54, Rue St. Joseph, St. Roch,
QUEBEC.

A constamment en main toutes sortes de
Chapeaux et Fourrures,
de toutes descriptions, confectionnés pour
Dames et Messieurs, dans le meilleur goût.
Salle d'échantillons de Fourrures ouverte
tout le long de l'année.
Québec, 24 juin 1876.—1m



EMILE JACOT,

IMPORTATEUR

— DE —

MONTRES ET BIJOUX FINS,
ARGENTERIES ET PENDULES,
ETC., ETC., ETC.

No. 37,  No. 37,
RUE de la COURONNE,
ST. ROCH, QUEBEC.

M. EMILE JACOT prévient ses nombreuses
pratiques et le public en général qu'il vient de
recevoir d'Europe un assortiment considérable
de Montres, en or et en argent, bijouteries de
toutes sortes, etc., etc., qu'il vendra à des prix
réduits.

AGENT ~~DE~~ AGENT

Pour les célèbres lunettes brevetées de Black.
Québec, 27 Mai, 1876.—2m

F. O. Vallerand

IMPORTATEUR,

Cote Lamontagne, et 14 rue Notre-Dame
BASSE-VILLE.

LAMPES, FANAOX, VERRERIES

Huile de Charbon,
Pétrole,
Kerosene,
Benzine,
Huile pour Machines,
Huile Noire.

AUSSI:

Globes,
Cheminées,
Abat-Jour,
Mèches,

ET AUSSI

Tous les articles nou-
veaux et améliorés
dans ce genre,

Québec, 27 Mai 1876.

VIN DE
QUININE
DE
CAMPBELL.

Le célèbre tonique fortifiant qui guérit :

La perte d'appétit,
Les dépressions morales,
La dispepsie,
La débilité, etc., etc.

DEFIEZ-VOUS DES
Contrefaçons à bon Marché
Qui ne contiennent
NI QUININE,
NI SHERRY.

Le seul vin de Quinine véritable est
celui de

CAMPBELL

Nous n'avons rien à faire avec ces
imitations à bon marché et sans valeur.

En vente chez M. G. Mountain, T.
LeDroit, J. B. Z. Dubeau et Gingras &
Langlois.

Québec, 3 juin 1876.—6m

Edward Carbray

PAPETIERS

No. 62, Rue St. Paul, Basse-Ville,
QUEBEC.

SACS DE PAPIER,

BOITE EN CARTON,

BOITE A THÉ EN CA. TON.

PAPETERIE,

FICELLE,

CORDAGE,

ETC., ETC.

L'assortiment est maintenant au com-
plet.

Une visita est respectueusement
sollicitée.

Québec, 10 juin 1876—1 m.

JACQUES AUGER

SYNDIC OFFICIEL,

RUE ST. PIERRE, BASSE-VILLE,
QUEBEC.

(BATISSE STADAOCHA.)

Québec, 27 Mai, 1876.—4f

DUQUET & CIE.,
Horlogers et Bijoutiers,



NO. 1 NO. 1

RUE DE LA FABRIQUE, HAUTE-VILLE,
QUEBEC.

Ont constamment en main un des meilleurs
assortiments de montres en or et en argent, bi-
jouteries et orfèvreries de toutes sortes.
Québec, 27 Mai, 1876.—1m.

JEAN BLOUIN,

TAILLEUR,

No. 5, ESCALIER CHAMPLAIN, No. 5,
BASSE-VILLE, QUEBEC.

Ayant été plusieurs années dans une des
premières maisons de Montréal et des Etats-
Unis comme premier tailleur et ayant toujours
satisfait ses pratiques, espère, par là mériter
l'encouragement du public.

PRIX MODÉRÉS.

Québec, 24 juin 1876.—1m.

A. LAPOINTE,

CHAPELIER ET MANCHONNIER

Coin des rues Des Forêts et du Pont,
ST. ROCH.

On trouvera toujours à cet établissement
un assortiment des plus complets en Chapeaux
de Satin, de Feutre, de Paille et de tout autre
genre. Chapeaux de toutes sortes réparés avec
soin et promptitude.

La seule manufacture de chapeaux à Québec.

PRIX TRÈS-MODÉRÉS.

Québec, 27 Mai 1876.—1m.

LE REVEIL

JOURNAL HEBDOMADAIRE
PARAIT LE SAMEDI.

Bureaux, 30, Rue St. Louis,
QUEBEC.

Abonnements pour le Canada.

Les abonnements partent du 1er et du 15 de
chaque mois. Il n'y a pas de frais de poste.

Pour l'année.....\$3.00
Pour quatre mois..... 1.00

Abonnements pour les Etats-Unis et l'Europe.

Pour l'année.....\$3.50
Pour 4 mois..... 1.25

ANNONCES.

(PAS PLUS DE SIX LIGNES.)

Pour 1 mois.....\$0.75
Pour 3 mois..... 2.00
Pour 6 mois..... 3.00
Pour l'année..... 4.00
Chaque ligne additionnelle..... 0.10
Québec, 27 Mai 1876.

Imprimé et publié par A. Bates, propriétaire et ré-
dacteur-en-chef, 30, rue St. Louis, Haute-Ville,
Québec.